

PER

R-382

EX. 2

*Bibliothèque des*

TROIS-RIVIÈRES

*Public Library*

# Revue Dominicaine

Fevrier 1934

# Revue Dominicaine

Paraît chaque mois à 80 pages

*Directeur*

R. P. M.-A. LAMARCHE

*Conseil de Rédaction*

RR. PP. Ceslas FOREST  
Benoît MAILLOUX  
Raymond VOYER  
Th.-M. LAMARCHE  
Albert SAINT-PIERRE

*Abonnements*

Canada: \$2.00  
Etranger: \$2.25  
Avec le « Rosaire »:  
25 sous en plus par an  
Le numéro: 25 sous

*La Revue ne sera pas responsable des écrits de collaborateurs étrangers à l'Ordre de S. Dominique.*

---

## EN MARS

### REPONSE A NOTRE ENQUETE

par le DR PIERRE MASSON

Professeur d'anatomie pathologique à l'Université  
de Montréal.

### QUELQUES LEGENDES SCIENTIFIQUES

par M. LÉON LORTIE, D. Sc.

Chargé de cours à la Faculté des Sciences.

---

5375, Av. N.-D. de Grâce, Montréal (Canada)

ACADEMIE

M. Paul GILLET  
Membre correspondant

R. Adrien SAUVAGEOT, C. R.  
La structure de la plante et de  
ses organes

R. P. Vincent-M. LAMBLARD, C. R.  
La vie de la plante

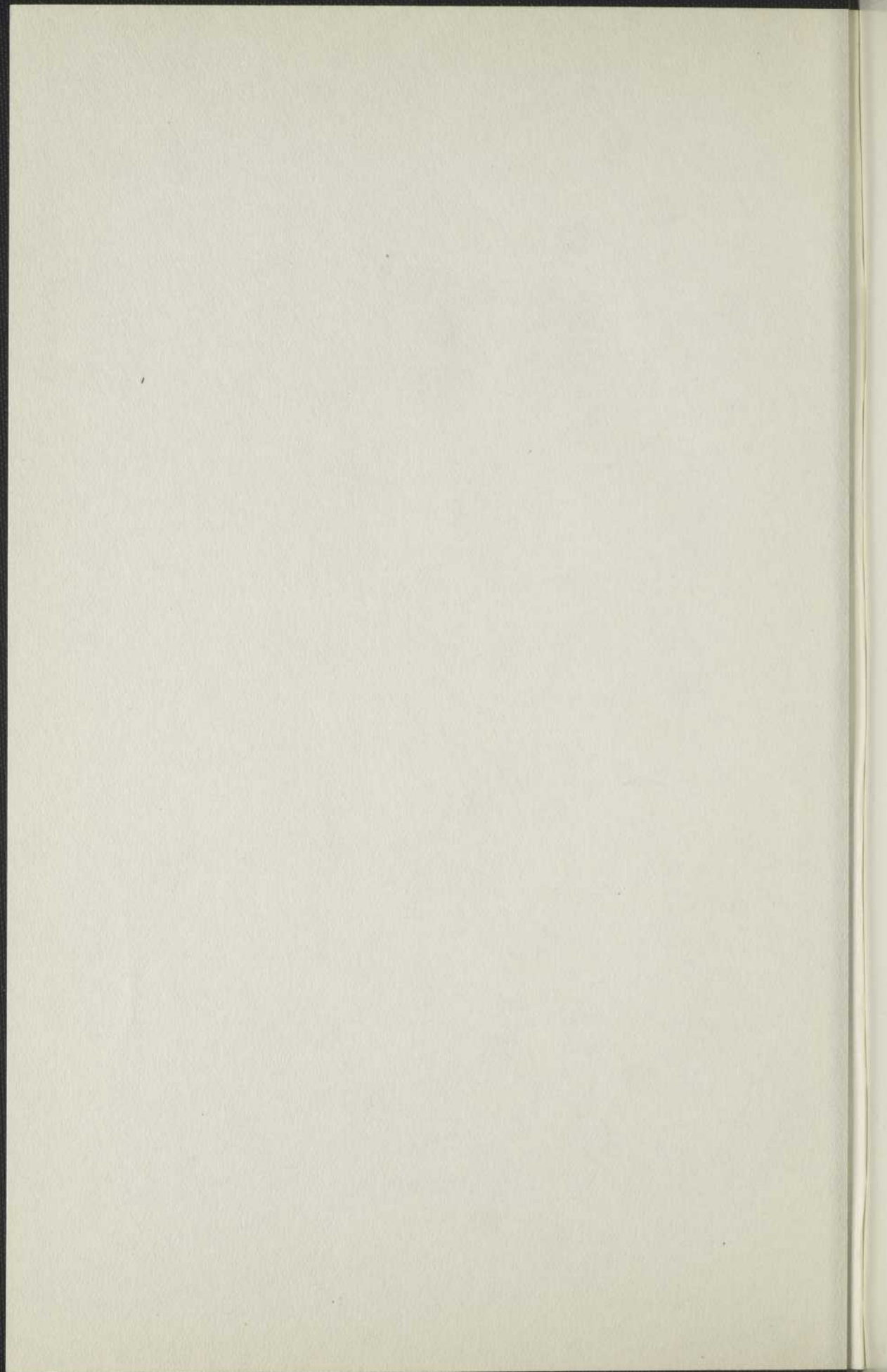
R. P. Louis G. ALBERT, C. R.  
La vie de la plante

LES SAUVAGES DU PAYS

Le savant de l'Institut de France, qui a été élu à l'Académie  
pour sa connaissance de la langue et de la civilisation des  
sauvages du pays, a écrit une œuvre importante sur ce sujet.  
C'est un ouvrage de haute valeur scientifique et littéraire.

CHRONIQUE

Le savant de l'Institut de France, qui a été élu à l'Académie  
pour sa connaissance de la langue et de la civilisation des  
sauvages du pays, a écrit une œuvre importante sur ce sujet.  
C'est un ouvrage de haute valeur scientifique et littéraire.  
Il est consacré à l'étude de la langue et de la civilisation  
des sauvages du pays, et est une œuvre de haute valeur  
scientifique et littéraire.



## SOMMAIRE

---

M. Paul GOUIN  
RÉPONSE À L'ENQUÊTE

---

R. P. Albert SAINT-PIERRE, O. P.  
LA SITUATION DE LA FEMME DANS  
L'ÉGLISE PRIMITIVE

---

R. P. Raymond-M. CHARLAND, O. P.  
LES LAÏCS ET LA PRÉDICATION

---

R. P. Arthur-G. ALBERT, O. P.  
BULLETIN DE DOGME: CHRISTOLOGIE

---

### LE SENS DES FAITS

En marge de l'Enquête: DU RÔLE DE L'ANTICLÉRICALISME  
DANS LA CRISE RELIGIEUSE, par le *Dr A. Laquerrière*. — NO-  
TES SUR L'IMMIGRATION CANADIENNE, par le *R. P. A.-G. Al-*  
*bert*. — Document: LA PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.

### L'ESPRIT DES LIVRES

*Billette*: TRAITÉ THÉORIQUE ET PRATIQUE DE DROIT CIVIL  
CANADIEN: DONATIONS ET TESTAMENTS (*A. L.*) *Lusseau* et  
*Collomb*: MANUEL D'ÉTUDES BIBLIQUES (*A. S. P.*) L'ACA-  
DÉMIE ST-THOMAS D'AQUIN: SECONDE SESSION (*R.-M. M.*)  
*Bruno de Jésus-Marie*: AUTOUR DES FAITS DE BEAURAING  
(*J. de V.*) *Lamirand*: LE RÔLE SOCIAL DE L'INGÉNIEUR (*C.-E.*  
*L.*) *Merkelback*: SUMMA THEOLOGIAE MORALIS — T. III  
(*R. D.*) *Gaudreau*: LA VOIE D'AMOUR (*A.-M. R.*) MÈRE  
HENRI DU SACRÉ-COEUR (*D.-M. C.*) ACCUSÉS DE RÉCEPTION.

SYMPTOMATIQUE

M. Paul GOUIN  
RÉVISEUR À L'ÉCOLE

R. V. ABRIEL SAINT-PHILIPPE, O. P.  
LA SITUATION DE LA FAMILLE EN  
L'ÉCOLE

R. F. RAYMOND-M. CHARLAND, O. P.  
LES LÈVES ET LA SÉRIOSITÉ

R. F. ADAM-G. ALBERT, O. P.  
ÉTUDES DE LA SÉRIOSITÉ

LES MOYENS DE LA SÉRIOSITÉ

La morale de l'école, les moyens de l'enseignement  
dans la classe, les moyens de la discipline — Les  
moyens de l'éducation, les moyens de la formation  
de l'élève — Les moyens de la formation de l'élève

LES MOYENS DE LA SÉRIOSITÉ

Les moyens de l'école, les moyens de l'enseignement  
dans la classe, les moyens de la discipline — Les  
moyens de l'éducation, les moyens de la formation  
de l'élève — Les moyens de la formation de l'élève

## Réponse à l'Enquête (1)

« Vie intellectuelle, idées ou préoccupations religieuses de nos professionnels »

---

Dans un article intitulé « Eloge de la dictature », publié dans *Les Annales* du 5 mai 1933, Mussolini écrivait les lignes suivantes: « Nous sommes tous les jours témoins d'un fait très singulier et fort remarquable, peut-être sans précédent dans l'Histoire; je fais allusion à l'interêt énorme que les grandes masses populaires prennent aux événements économiques, ces facteurs qui ont une influence si décisive sur le bien-être et le progrès du monde. Comme résultat de cette tendance très significative, nous

---

(1) Nous déclarons une fois pour toutes, à la demande de nos consultants, que leur Réponse à l'Enquête offrira moins le caractère d'un jugement que celui d'un témoignage plausible émis de bonne foi. Nous publierons en fin d'année, avec les mises au point voulues, et sous forme de Synthèse et conclusions, un verdict on ne saurait dire final, hélas, en pareille matière. Et alors, mais alors seulement, les contre-propositions ou répliques seront les bienvenues. Inutile d'ajouter que le genre enquête admet un franc-parler moins en usage dans la rédaction ordinaire. — N. D. L. R.

« voyons ceux qui écrivent sur les questions éco-  
« nomiques et financières envahir avec succès le  
« domaine occupé jusqu'ici par les romanciers,  
« les auteurs de livres de voyages et autres récits  
« qui touchent profondément l'humanité.

« Il n'y a pas bien longtemps encore, l'éco-  
« nomie politique était un sujet réservé à l'hom-  
« me de science qui s'intéressait au développe-  
« ment et à la prospérité des nations. Celui-ci  
« n'étudiait pas la question en vue d'en retirer  
« un profit personnel, mais il était animé surtout  
« par la curiosité scientifique de déterminer les  
« causes des phénomènes économiques et par le  
« désir de suggérer aux hommes d'Etat ou aux  
« grands financiers des mesures appropriées pour  
« améliorer la situation économique du monde.

« A présent, au contraire, le public se rue  
« pour acheter n'importe quel livre d'économie  
« qui explique ou prétend expliquer les causes de  
« la crise dont souffre le monde entier, espérant y  
« trouver les remèdes, ou prétendus tels, à leurs  
« difficultés individuelles ou collectives. Les arti-  
« cles d'économie politique s'étalent en gros  
« caractères en première page des journaux,  
« même populaires, et les ouvrages d'économie  
« politique et financière dépassent parfois un  
« tirage de deux cent mille exemplaires ».

Ce fait « très singulier et fort remarqua-  
« ble » s'est également produit chez nous, à un de-  
« gré moindre; il a eu tantôt son point de départ et

tantôt sa répercussion chez nos professionnels. La retentissante causerie que M. Jean Martineau, avocat au Barreau de Montréal, a donnée, l'an dernier, au Club de Réforme, est particulièrement significative à ce point de vue. Se mettant modestement en cause afin que personne ne puisse prendre ombrage de ses paroles, M. Martineau, qui a su se distinguer même au temps de prospérité par l'originalité de sa pensée, a démontré que la crise a eu comme bon résultat de nous faire sortir de notre léthargie cérébrale, et « de faire réfléchir un très grand nombre de gens qui ne l'avaient pas fait depuis longtemps ». Il serait facile, pour appuyer l'argumentation de M. Martineau, de citer de nombreux cas. Par mesure de prudence, je me contenterai de donner le mien en exemple!

Il est juste d'ajouter, cependant, que la crise n'a pas été la seule cause de ce réveil intellectuel. Elle n'a été que l'occasion, que l'atmosphère ambiante favorable qui a permis à certaines idées, semées il y a plusieurs années, de se disséminer plus rapidement.

Dès 1917, en effet, le R. P. Ed. Lecompte, s. j., pouvait écrire, dans l'*Action française*, qu'un « renouveau intellectuel » venait « d'éclorre sur nos rives ». Et il ajoutait: « Ce réveil de la race, « non plus seulement littéraire, mais économique, « mais social, mais national, franchira sans doute « les bornes d'une saison: il a bonne chance de

« connaître, après les fleurs du printemps, la maturation de l'été, puis indéfiniment, espérons-le, « et sans retour d'hiver, les opulentes moissons « de l'automne. Ce qui fortifie cet espoir, c'est « le nombre croissant des jeunes qui veulent se « couer le farniente d'autrefois, qui se sentent « au cœur une flamme, et dont la volonté se trempe chaque jour au feu de la lutte. ».

La *Revue Trimestrielle Canadienne* dont le premier volume date de 1915, l'*Action française* fondée en 1917, les *Semaines sociales* du Canada dont la première session a été tenue en 1920, l'*Actualité Economique* lancée en 1925 et la revue *Opinions* publiée pour la première fois en 1929, confirment l'opinion du R. P. Lecompte. Il suffit, par ailleurs, d'analyser l'œuvre de M. Edouard Montpetit, de M. l'abbé Lionel Groulx, de M. Olivar Asselin, du R. P. Papin Archambault, s. j. et de plusieurs de leurs contemporains, de considérer le rôle que nos écoles spécialisées ont joué, depuis leur fondation, auprès de notre jeunesse, pour déterminer les causes premières et déjà lointaines du renouveau intellectuel d'aujourd'hui.

Mais, à venir jusqu'à ces dernières années, c'est-à-dire aux années de crise, la dissémination de ces idées a été lente, laborieuse même. Malgré le nombre croissant de revues d'idées, de sociétés de conférences et de ligues d'action intellectuelle, l'élite n'agrandissait que difficile-

ment son champ d'action. Le nombre des lecteurs et des auditeurs n'augmentait pas au même rythme que le nombre des moyens de propagande. Pour la plupart du temps, on retrouvait dans chaque auditoire, sur chaque liste d'abonnés ou de membres, les mêmes figures et les mêmes noms. Les formules nouvelles prenaient difficilement racine dans le grand public et dans ses classes dirigeantes entre autres la classe professionnelle. En somme, puisqu'il s'agit de semilles de l'esprit, on peut dire que les circonstances limitaient nos efforts à des travaux de jardinage alors que nous aurions eu besoin de grande culture.

Comme un vent d'automne, la crise s'éleva. En tourbillon, les idées, cultivées par nos intellectuels, se répandirent dans l'air et s'implantèrent dans un terrain presque sans limite: l'opinion publique, labourée par le chômage et l'inquiétude. Devant l'effondrement des formules empiriques, nos économistes et nos sociologues, si longtemps considérés comme des idéalistes et des rêveurs, jouissaient enfin de l'attention publique jusqu'alors réservée aux praticiens, aux brasseurs d'affaires, aux politiciens.

Le bilan des activités, des mouvements, des événements et des faits récents auxquels ils ont été mêlés directement ou indirectement, suffit à établir l'influence grandissante de nos intellectuels. Voici donc ce bilan qui, à l'encontre de

ceux de certaines grandes compagnies, peut être facilement analysé même par un profane: l'orientation nouvelle de l'A. C. J. C. vers l'étude des problèmes économiques, orientation qui s'est manifestée, pour ne mentionner que quelques indices, par l'enquête sur les jeunes chômeurs et le mois de la petite industrie; le Comité de colonisation qui vient d'être fondé par la Société St-Jean Baptiste de Montréal; le programme préparé par la Fédération des Ouvriers du Canada Inc.; les progrès accomplis par l'Union catholique des Cultivateurs sous la direction éclairée de M. Albert Rioux; le succès remporté par la Semaine sociale tenue cet été à Rimouski; les commentaires (je n'exclus pas ceux de M. Asselin) et la réaction provoqués par la publication du programme de Restauration sociale; l'adoption de quelques-uns des articles de ce programme par la convention du parti conservateur, tenue à Sherbrooke en octobre dernier; les auditoires nombreux et enthousiastes qui se sont pressés aux assemblées des Jeunes-Canada; l'assistance variée aux cours de M. Lucien Romier et de M. Raoul Blanchard; les répercussions des campagnes de refrancisation, de retour à la terre et à la petite industrie qui eurent, comme premiers auteurs, des intellectuels; certaines mesures adoptées ou mises à l'étude par le gouvernement; la nature des articles, des communiqués et des lettres ouvertes publiés dans la plupart de nos journaux; le ton de cer-

taines causeries données à la radio sous les auspices de nos différentes associations; celui de plusieurs discours politiques, des conférences publiques, des discussions intimes et même des conversations; les cercles d'études qui se sont formés un peu partout même dans des salons; la fréquentation de nos écoles spécialisées, comme, par exemple, celle de l'École technique de Montréal; la fondation des Cercles des Jeunes Naturalistes; l'étonnant succès obtenu par le Congrès de l'ACFAS; la transformation et la présente enquête de la *Revue Dominicaine*; l'évolution de certains périodiques comme la *Revue Moderne* et la *Revue Populaire* tous deux dirigés par des intellectuels; enfin le genre de volumes publiés depuis quelques années par nos maisons d'édition et, en particulier, par les Editions Albert Lévesque.

Comme je l'écrivais au début de cet article, ce branle-bas d'idées, cette vulgarisation des sciences économiques, sociales et politiques, a eu sa répercussion sur la vie intellectuelle de nos professionnels. Jusqu'à quel point? Cela est assez difficile à déterminer. (D'autres voudront sans doute signaler ici ce que le mouvement peut offrir d'éphémère, de superficiel, ou de trop intéressé). J'ai remarqué avec plaisir cependant que la recherche de la culture se manifeste surtout chez ceux de nos professionnels — je parle ici des avocats — qui se destinent à la politique alors qu'autrefois ceux de nos professionnels qui s'oc-

cupaient des questions intellectuelles, se recrutaient uniquement ou à peu près chez les abstentionnistes politiques.

Pour ma part, je crois qu'il faut se réjouir de cet état de choses. Comme M. Albert Lévesque, je suis d'opinion que nos ligues d'action intellectuelle et nationale ont eu tort, dans le passé, de se cantonner dans l'indifférentisme politique et de ne pas orienter quelques-uns de leurs membres vers les fonctions publiques. Et je conclus sur ce point avec l'auteur de *l'Almanach de la langue française*: « L'action politique s'impose à la  
« jeunesse laïque de tous les pays comme un de-  
« voir général. Mais dans notre province, pour  
« les jeunes Canadiens-français, elle revêt un ca-  
« ractère d'urgence, une forme de devoir parti-  
« culier. Personne n'ignore chez nous, notre si-  
« tuation de minorité nationale, ni surtout l'infé-  
« riorité économique de notre petit peuple. Or,  
« en dehors des cadres d'action politique, tout ef-  
« fort de survivance nationale, tout espoir d'éman-  
« cipation économique reste de plus en plus vain,  
« illusoire. La conquête constitutionnelle ou ce  
« que l'on appelle nos libertés conquises, il im-  
« porte de les conserver, il reste à les faire res-  
« pecter, il reste à les défendre. Cette tâche,  
« cette lutte quotidienne, seule une jeunesse vi-  
« brante, fière, désintéressée, compétente et dé-  
« vouée peut l'accomplir, à la condition de s'em-  
« parer des avant-postes d'action politique.

« Quant à la conquête économique, c'est-à-  
« dire non pas la domination des Canadiens-fran-  
« çais dans la vie économique canadienne, rêve  
« chimérique que nous n'avons jamais eu la té-  
« mérité de formuler d'ailleurs, mais tout simple-  
« ment cette conquête élémentaire qui permettra  
« à notre peuple de cesser de vivre sous le joug  
« d'un esclavage économique lamentable, qui lui  
« assurera la possibilité de se nourrir, de se vêtir  
« et de s'abriter sans être à la merci de l'étranger  
« ou du voisin, cette conquête, disons-nous, qui  
« pourra l'accomplir, chez nous, sans recourir à  
« l'auxiliaire d'une législation sociale et économi-  
« que inspirée et menée par l'action politique la  
« plus robuste de notre jeunesse? »

Il y a donc lieu, à mon avis, de féliciter nos professionnels d'avoir mieux compris l'importance de l'action politique à base intellectuelle sur laquelle repose le salut de notre nationalité.

L'enquête, au cours de laquelle j'ai imprudemment consenti à rendre témoignage, comporte une deuxième question: « Quelles sont les préoccupations religieuses de nos professionnels? »

Ici encore, la crise et la politique peuvent aider à fournir une réponse. L'intérêt suscité par la publication de l'Encyclique *Quadragesimo Anno*, les relations d'amitié qui se sont établies entre religieux et laïcs à la suite de discussions intimes sur les problèmes de l'heure, ont dirigé

ceux de nos professionnels qui veulent faire de l'action politique vers l'étude de la doctrine économique et sociale de l'Eglise, étude qui, autrefois, était l'apanage à peu près exclusif de nos rares apôtres laïques. Comme bien l'on pense, il ne s'agit pas encore d'une ferveur religieuse qui visiblement fait défaut, mais cette préoccupation, cette recherche de la pensée catholique, est certes préférable à l'indifférentisme. Aux yeux de Dieu, il me semble que le geste de celui qui, en pleine tourmente, pour assurer le bien-être de son pays, tente de rallumer la flamme de l'esprit chrétien, doit valoir le geste de celui qui, dans la paix d'un sanctuaire, allume, chaque jour, un lampion, pour le salut de son âme.

Comme l'écrivait Mgr L.-A. Paquet dans un article sur la religion et les peuples: « Nous ne  
« pouvons certes exiger, et nous ne saurions rai-  
« sonnablement attendre de simples laïques, mê-  
« me instruits, qu'ils suspendent ou négligent  
« l'exercice de leur profession pour chercher dans  
« les pages arides de graves in-folio le savoir pro-  
« pre aux clercs. Tous ne sont pas nés pour deve-  
« nir des maîtres en sciences sacrées. Nous ne  
« croyons cependant ni déraisonnable, ni inoppor-  
« tun, de demander que ceux qui président aux  
« destinées de la nation possèdent à fond la notion  
« du juste et de l'injustice, qu'ils sachent quelles rè-  
« gles supérieures dominent l'ordre civil, quelles  
« lois et quelles frontières marquent et limitent

« l'étendue des droits de l'Etat.

« Ces notions, jointes au culte fidèle des traditions religieuses, assureront chez nos dirigeants, et dans toutes les classes sociales influentes, la fermeté du sens catholique ».

Il serait intéressant sans doute, comme conclusion générale, de chercher à faire le triage de ces tendances intellectuelles et religieuses qui se sont manifestées chez nos professionnels depuis la crise, à discerner la part de la sincérité et de l'opportunisme politique ou d'affaires. Mais quelle délicate opération, et prématurée peut-être. Ainsi que nous le rappelle la parabole, ce n'est que lorsque l'herbe est montée en épis que l'on peut distinguer le bon grain de l'ivraie. J'ai confiance toutefois qu'au jour de la moisson, le champ professionnel fournira sa large part de blé.

Paul GOUIN

---

## La situation de la femme dans l'Église primitive (1)

---

La femme juive au temps de Jésus, jouissait d'une assez grande liberté dans la vie sociale. Les veuves et les mères avaient même droit à certains honneurs; la législation mosaïque en fait foi. L'on ne reconnaissait cependant au sexe faible qu'une puissance intellectuelle limitée d'où il résultait que l'éducation proprement dite n'était point pour les femmes. Les plus élémentaires connaissances religieuses devaient leur suffire. L'obligation d'apprendre la Torah n'était en vigueur que pour les garçons et Rabbi Eliezer, au deuxième siècle, persistait à croire qu'il vaudrait mieux jeter les Saints Livres au feu plutôt que d'en confier l'enseignement à une femme. Assurément, aucun rabbin n'eut voulu compter une femme au nombre

---

(1) Cette étude s'appuie sur les Ecrits inspirés, Ancien et Nouveau Testament, sur les documents contemporains extra-testamentaires, sur les témoignages des Pères de l'Église, Chrysostome, Jérôme, Ambroise, Augustin, sur ceux des historiens et exégètes anciens ou modernes, jouissant de la plus grande autorité.

de ses disciples et s'il lui arrivait de lier conversation avec l'une d'elles, ce devait être à l'abri de tous les regards; d'où l'extrême surprise des disciples lorsqu'ils aperçurent leur Maître conversant avec la Samaritaine au puits de Jacob. L'ensemble des devoirs de la femme pouvait donc se réduire aux prescriptions suivantes: se marier le plus tôt possible, donner des enfants, rester à la maison et laisser son mari se vouer entièrement et avec la plus grande liberté aux études religieuses et aux pratiques du culte. C'était de la science et de la fidélité du mari que l'épouse devait attendre le salut.

L'on comprend dès lors pourquoi l'attitude du Messie à l'égard de la femme dut être inintelligible pour la plus grande majorité de ses contemporains. Contrairement aux docteurs juifs, Jésus n'admit aucune distinction entre l'homme et la femme en ce qui concerne les choses spirituelles. L'âme de la femme lui apparut d'une valeur égale à celle de l'homme. Il la considéra tout autant que l'homme, susceptible d'éducation, d'instruction et de culture. Quelques illustrations empruntées à son enseignement rapporté par Saint Luc ne laissent subsister aucun doute à cet égard. Ne voit-on pas une femme mise au premier plan dans trois des plus importantes paraboles du Royaume des cieux: celle du « levain qu'une femme prend et mêle dans trois mesures de farine de façon à faire lever toute la pâte »; celle de la

drachme perdue, « qu'une femme cherche avec soin jusqu'à ce qu'elle l'ait retrouvée »; « celle du juge inique qu'une veuve importune jusqu'à ce qu'il consente à lui faire justice de son adversaire ». Bien plus Jésus n'hésite pas à instruire privéement Marie de Béthanie. Saint Luc mentionne que Marthe « avait une sœur nommée Marie, qui s'étant assise aux pieds du Seigneur écoutait sa parole ». Et quel était l'objet de cet enseignement? Les vérités les plus élevées du Royaume des Cieux: à la Samaritaine, Jésus déclare sa messianité et lui en explique les principaux caractères; à Marthe sœur de Marie, il affirme qu'il est la Résurrection et la Vie, « que celui qui croit en lui, fût-il mort vivra et que quiconque vit et croit en lui, ne mourra pas pour toujours ». La réponse de Marthe laisse voir que cet enseignement n'était pas au-dessus de sa portée. « Oui, Seigneur, lui dit-elle, je crois que vous êtes le Christ, le Fils de Dieu qui devait venir en ce monde ».

Les Evangélistes nous font voir un certain nombre de femmes intimement liées au ministère public de Jésus; cinq peuvent être identifiées avec assez de précision, plusieurs autres peuvent être supposées perdues dans la foule anonyme des disciples. Après que la belle-mère de Pierre eut été miraculeusement guérie de la fièvre qui la retenait au lit depuis trois jours, il est dit en Saint Marc qu'elle se leva et servit Jésus et quelques-

uns des Apôtres qui l'accompagnaient. Saint Luc rapporte que pendant que Marie, s'étant assise aux pieds du Seigneur, écoutait sa parole, Marthe s'empressait aux divers soins du service. D'après Saint Jean, la même Marthe servait au souper donné chez Simon le lépreux. Ce service devait consister dans la préparation des aliments et la bonne ordonnance générale des repas, mais un détail d'exégèse littérale apparaît tout particulièrement révélateur dans ces passages. Lorsque Jésus proclame que le Fils de l'homme est venu pour servir et non pour être servi, il emploie un vocable araméen que Marc, Luc et Jean rendent par le même vocable grec et qu'ils adoptent pour désigner le service des femmes, alors que nulle part ailleurs, on ne retrouve ce terme pour désigner le service des hommes; d'où le très grand honneur conféré à la femme, celui de servir le Messie venu pour se faire le serviteur de tous. Seuls en effet dans les Saints Evangiles, les anges et les femmes sont dits avoir servi Jésus.

L'importance des divers rôles joués par des femmes, dans les événements de la Passion et de la Résurrection laisse déjà percevoir quelle situation honorable, elles devaient occuper dans la primitive Eglise. Si une femme venait un jour à s'occuper d'Exégèse ou d'Histoire des origines, elle ne manquerait certes pas et combien facilement de projeter sur ce point, une intéressante lu-

mière. Les pieuses femmes qui servirent Jésus, au cours de son ministère public, l'accompagnèrent de Galilée à Jérusalem, lorsqu'il se rendit dans cette ville pour célébrer la dernière Cène. Quand au cours du procès, survint le moment de la comparution devant Pilate, une femme s'interposa pour retarder la sentence: « Qu'il n'y ait rien entre toi et ce juste, fit dire l'épouse du Procureur, car j'ai été aujourd'hui fort tourmentée en songe à cause de lui ». La tradition rapporte que Jésus allant au Calvaire, une femme nommée Véronique, ou peut-être Bérénice, lui présenta son mouchoir pour s'essuyer le visage et que Notre-Seigneur y imprima sa face. Saint Luc laisse entendre qu'un grand nombre de femmes accompagnèrent leur Maître sur la Voie douloureuse: « Or il était suivi d'une grande foule de peuple et de femmes qui se frappaient la poitrine et se lamentaient sur lui. Se tournant vers elles, Jésus dit: Filles de Jérusalem, ne pleurez pas sur moi, mais pleurez sur vous-mêmes et sur vos enfants... » Certains exégètes ne manquent pas de faire remarquer, non sans ironie, qu'au pied de la croix, se trouvaient quelques femmes — trois ou quatre — et un seul homme, Saint Jean, celui que Jésus aimait. L'on pourrait toutefois inclure un plus grand nombre d'hommes dans ces amis du Sauveur, dont parle Saint Luc, « et qui se tenaient à distance avec les femmes qui l'avaient suivi de Galilée et contemplaient tout cela ».

Nulle scène peut-être, dans les Saints Evangiles, n'est aussi agréable à évoquer que celle de Marie-Madeleine accourant la première au sépulcre avant que les ténèbres fussent dissipées au matin de la Résurrection: « Elle courut donc et vint trouver Simon-Pierre et l'autre disciple que Jésus aimait et leur dit: Ils ont enlevé du sépulcre le Seigneur, et nous ne savons où ils l'ont mis ». Quel que soit le système que l'on adopte pour concilier les quatre récits des Evangélistes sur les événements qui ont suivi ce miracle, un fait demeure certain, c'est que des femmes furent les premières averties que Jésus était vivant. Aurai-elles prêté foi au témoignage d'un homme? D'après les synoptiques, les anges sont chargés de leur communiquer la bonne nouvelle. Nous lisons en Saint Matthieu que « Marie-Madeleine et l'autre Marie sortirent aussitôt du sépulcre avec crainte et grande joie et elles coururent porter la bonne nouvelle aux disciples ». Bien que ceux-ci n'aient pas tout de suite prêté foi à leur témoignage, elles n'en demeurent pas moins les premières messagères de Jésus ressuscité.

Dans la première communauté chrétienne formée à Jérusalem au lendemain de la Pentecôte devait donc se trouver bon nombre de femmes. Saint Chrysostome dans sa LXXIII<sup>e</sup> homélie sur l'Evangile de Saint Matthieu va même jusqu'à nous assurer que la réunion des disciples au Cénacle constituait une assemblée digne du ciel,

« illum cœtum cœlis dignum fuisse » parce que les deux sexes y étaient représentés. Déjà, vers l'an 36, au moment de la conversion de Saint Paul, des femmes sont martyrisées pour la cause du Christ. Les cadres de cette étude ne nous permettent pas de considérer en détail le rôle de l'élément féminin dans la propagation de l'Eglise, tel qu'indiqué par Saint Luc au récit des Actes, mais il importe de noter que dès la promulgation de l'Évangile chez les Gentils comme chez les Juifs, les femmes se convertirent en grand nombre. Formaient-elles pour les prédicateurs du nouvel Évangile, une proie plus facile à cause de l'état de tutelle où les avaient réduites le paganisme et l'interprétation rabbinique de la loi juive? C'est possible à condition de reconnaître toutefois que le plus grand nombre des femmes mentionnées dans les écrits inspirés du Nouveau Testament sont de celles « qui assistent les Apôtres de leurs biens », qui jouissent par conséquent du droit de propriété et d'une entière liberté individuelle. Nous savons également de façon certaine de par l'Épître aux Romains que vers le milieu du premier siècle, la communauté chrétienne de Rome comptait déjà parmi ses membres des femmes de la plus haute noblesse; Pomponia Gæcina, femme d'Aulus Plautinus, le vainqueur de la Bretagne, puis à la génération suivante, Domitilla, parente et victime de l'empereur Domitien.

Au temps de Saint Paul, comme de nos jours, les chrétiennes se partageaient en trois catégories bien définies quoique certains offices aient été communs à deux ou aux trois catégories. Il y avait les vierges, les veuves et les épouses.

La description des vierges donnée par les Apôtres et les Pères apostoliques ne laisse nullement entendre que celles-ci étaient liées par des vœux solennels et vivaient en communauté dans une même demeure. Elles continuaient de vivre dans la maison de leurs parents, sans engagement spécial, si ce n'est la résolution de ne pas contracter mariage pour vaquer plus librement au service du Christ, selon l'enseignement de Saint Paul interprète en ceci de la volonté du Sauveur : « La femme, celle qui n'a pas de mari et la vierge ont souci des choses du Seigneur afin d'être saintes de corps et d'esprit; mais celle qui est mariée a souci des choses du monde, elle cherche à plaire à son mari ». La tradition appuyée sur les plus sérieux témoignages nous assure que certaines vierges étaient douées d'une intelligence supérieure et jouissaient d'une grande autorité auprès des premières communautés chrétiennes. « De grands astres se sont couchés en Asie, rapporte Saint Polycrate d'Ephèse cité par Eusèbe, Philippe, l'un des douze apôtres qui repose à Hiérapolis ainsi que deux de ses filles qui ont vieilli dans la virginité et l'autre qui après avoir vécu dans le Saint Esprit a été ensevelie à

Ephèse ». Deux siècles plus tard, Saint Jérôme devait rendre témoignage aux qualités féminines dans ses lettres mémorables écrites aux vierges Paula et Eustachia pour les remercier de l'assistance qu'elles lui avaient si généreusement prêtée dans ses absorbants travaux d'exégèse. La virginité librement résolue ou acceptée a été en faveur de la femme l'un des plus grands triomphes du christianisme sur le judaïsme et le paganisme.

Les veuves semblent avoir été tenues en particulier honneur dans l'Eglise primitive. Leur situation exceptionnelle devait tenir à l'attitude même du Sauveur à leur égard. Trois veuves sont signalées dans le Nouveau Testament: la prophétesse Anne, la veuve de Naïm et celle qui verse son obole dans la sèbile du Temple. Saint Paul conseille aux veuves de persévérer dans leur état et il prescrit les devoirs que l'on doit imposer à celles qui se convertissent au Christianisme: « Que celles qui ont des enfants s'occupent de leur famille et que celles qui sont seules persévèrent dans la prière ». « Quant à celles qui vivent dans les plaisirs, elles ne comptent plus pour l'Eglise ». Certaines veuves étaient inscrites pour remplir des fonctions particulières qu'elles partageaient du reste avec des vierges. Elles gardaient les portes de l'endroit de l'Eglise où les femmes s'assemblaient; elles présidaient aux préparatifs du Baptême; elles instruisaient en particulier les

personnes de leur sexe et allaient visiter ceux qui étaient en prison pour la foi; elles devaient préparer l'Agape et servir à table, mais on ne voit nulle part qu'elles aient administré le corps du Christ. Saint Paul veut que celles que l'on reçoit au rang des veuves pour servir l'Eglise n'aient pas moins de soixante ans, qu'elles n'aient eu qu'un mari, qu'on leur rende témoignage de leurs bonnes œuvres; si elles ont bien élevé leurs enfants, si elles ont exercé l'hospitalité, si elles ont secouru les affligés, si elles se sont appliquées à toutes sortes de bonnes œuvres. L'Apôtre exclut de ce nombre les jeunes veuves.

C'est toutefois à la situation de l'épouse que le Christianisme devait profiter davantage. Il ne devait rien changer sans doute aux conditions respectives du mari et de la femme provenant de l'institution naturelle, mais il devait introduire dans leurs rapports réciproques des éléments nouveaux inconnus du judaïsme et du paganisme: l'égalité des époux devant Dieu, leur subordination naturelle, leurs devoirs réciproques et le précepte moral de l'amour chrétien. De cette législation devaient naître pour l'épouse une liberté et des privilèges qu'elle sut mettre avec un admirable dévouement au service de l'Eglise naissante. Saint Paul cite le nom de plusieurs femmes mariées qui l'assistèrent dans ses travaux apostoliques; il se réjouit d'avoir trouvé en elles des

collaboratrices dévouées pour la cause du Christ. De Priscille la Corinthienne, femme d'Aquila, Saint Chrysostome laisse entendre qu'elle était « plus intelligente et plus fidèle » que son mari. Ailleurs, il en fait le plus magnifique éloge : « Quelle reine jamais reçut autant de gloire, fut aussi bien célébrée que cette femme d'un faiseur de tentes ! Elle est dans la bouche de tous les hommes, non pendant dix ou vingt ans, mais jusqu'à ce que le Christ revienne sur la terre ; et tous la louent pour des choses qui l'ornent incomparablement mieux que le diadème royal. Qui mettre au-dessus ou même au niveau de celle qui vint en aide à Paul et qui sauva au péril de ses jours l'instituteur du monde ? Que de reines demeurent dans un éternel oubli ; et la femme d'un fabricant de tentes, on en parle dans tout l'univers, ainsi que de cet artisan lui-même : autant le soleil éclaire de contrées, autant en parcourt leur gloire ».

Mais comme l'on est vite porté à abuser d'une situation soudainement favorable, certaines femmes des premières communautés chrétiennes ne tardèrent pas à se prévaloir de l'exceptionnelle situation que leur avaient valu les attentions du Sauveur et le concours qu'elles avaient apporté à la propagation de l'Évangile, pour se permettre des attitudes incompatibles avec leur sexe. Les unes tentèrent d'introduire dans l'Église nouvelle de vieilles coutumes juives ou païennes, d'autres

voulurent s'arroger le droit de remplir certaines fonctions relevant exclusivement de l'élément masculin. A plusieurs reprises, Saint Paul doit ramener les premières chrétiennes à la juste notion de leurs obligations et de leurs devoirs. Il leur défend de parler et d'enseigner dans l'Eglise et d'y paraître la tête découverte et sans voile: « Que la femme écoute l'instruction en silence avec une entière soumission. Je ne permets pas à la femme d'enseigner ni de prendre autorité sur l'homme, mais elle doit se tenir dans le silence... Toute femme qui prie la tête non voilée déshonore sa tête: elle est comme celle qui est rasée. Si une femme ne se voile pas la tête, qu'elle se coupe aussi les cheveux. Or s'il est honteux à une femme d'avoir les cheveux coupés ou la tête rasée, qu'elle se voile... » Donnant ses instructions à son cher disciple Timothée, le même Apôtre demande que les femmes portent des vêtements décents, se parent avec pudeur, sans tresses, or, perles ou habits somptueux. Deux siècles plus tard, Saint Chrysostome devait dénoncer les mêmes abus chez les chrétiennes de son temps et se servir pour cela d'expressions qu'on ne pardonnerait pas aux prédicateurs d'aujourd'hui; le fard sur les lèvres dans l'Eglise, ne trouve aucune excuse chez le Patriarche de Constantinople.

Une double conclusion découle de ces quelques aperçus; tout d'abord l'égalité des sexes en

ce qui concerne les choses spirituelles. Les femmes qui assistèrent le Christ et les Apôtres firent partie au même titre que les hommes du noyau de la primitive Eglise. Dans plusieurs villes juives et païennes, elles furent les premières à répondre à l'appel de l'Evangile et l'on croit même qu'à Philippes, la communauté chrétienne fut organisée par des femmes. Aussi longtemps que dura la période des charismes, le don des langues et le don de prophétie, elles en furent gratifiées tout autant que les hommes. Sans doute, les conséquences de cette égalité au point de vue religieux n'apparurent pas immédiatement dans la vie sociale, il n'était pas d'ailleurs dans l'esprit du christianisme de bouleverser subitement toutes les institutions d'alors, mais la coopération du mari et de l'épouse dans la propagation de l'Eglise laisse déjà percevoir que le principe appuyé sur l'enseignement et l'exemple du Sauveur était reconnu dès l'âge apostolique.

La seconde conclusion, c'est la part qui revient à la femme dans l'établissement du Christianisme. L'état de suspicion dans lequel fut continuellement tenue la religion nouvelle jusqu'à l'édit de Constantin donna aux assemblées chrétiennes un caractère plutôt domestique que social, d'où l'occasion pour la femme d'y jouer un rôle de tout premier ordre. Sans cesse, elle était mise en demeure d'offrir les services les plus variés. Elle logeait les missionnaires, pourvoyait à leur

table et à leurs vêtements, prévenait de leur arrivée les chrétiens dispersés, préparait le local destiné aux cérémonies du culte. L'on requérait généralement ces services des femmes les plus fortunées et leurs demeures devenaient en quelque façon un centre de vie chrétienne; c'était là l'Eglise. Elles exerçaient en outre toutes les œuvres de miséricorde corporelle, hospitalisaient les étrangers, soignaient les malades et faisaient l'aumône aux pauvres. On les a appelées « les mères-nourricières » de l'Eglise naissante. « Saluez Phœbé notre sœur, écrit Saint Paul aux Romains, car elle aussi a donné aide à plusieurs et à moi-même. Saluez Prisca et Aquila, mes coopérateurs en Jésus-Christ, eux qui pour sauver ma vie ont exposé leur tête. Saluez Marie qui a pris beaucoup de peine pour vous... »

Aujourd'hui, l'on invoque à peu près exclusivement le droit naturel dans le procès de l'émancipation féminine; il nous semble qu'en pareille matière une société chrétienne devrait faire plus fréquemment appel à la Révélation... et certes la cause de la femme n'y perdrait rien.

A. SAINT-PIERRE, O. P.

---

## Les laïcs et la prédication

---

La formule élargie de notre périodique m'autorise à modifier un premier projet, qui consistait à traiter des curés et de la prédication. Les laïcs sont à l'honneur depuis surtout quelques années, et il importe de bien établir leur situation juridique en tout domaine.

Au Canada cette doctrine de l'apostolat laïque n'a pas manqué d'éveiller l'intérêt. Dans une prédication quadragésimale qu'il vient de publier, le R. P. M.-A. Lamarche, O. P. en a formulé les principes fondamentaux avec un relief saisissant; et dans un congrès d'Action catholique tenu récemment à Québec, l'on a discuté l'organisation du milieu de l'apostolat laïque et le mode de formation des comités paroissiaux.

Oui, il faut admettre les laïcs à l'œuvre apostolique de l'Eglise. Ils doivent y participer, et dans une large mesure, en préparant, aidant, et amplifiant l'action du prêtre dans le monde. Ils doivent coopérer intimement « avec ceux auxquels, d'office et par mandat spécial incombent les fonctions de l'apostolat ». Mais cette participation à l'apostolat hiérarchique irait-elle jusqu'à

l'exercice de la prédication? Les laïcs pourraient-ils et devraient-ils être admis à prêcher la parole de Dieu?

Assurément nous ne nous proposons pas de signaler des abus, encore moins de mettre en garde contre l'intrusion profane dans le ministère de la prédication. <sup>(1)</sup> Nous voulons simplement répondre à une question qu'on nous pose souvent, et qui du reste vient naturellement à l'esprit de celui qui prend connaissance du renouveau actuel de l'apostolat laïque: *Les laïcs peuvent-ils prêcher dans l'Eglise de Dieu?* Commençons d'abord par nous entendre sur le sens que nous donnons au terme prédication, puis essayons d'exposer la justification doctrinale de cette défense de prêcher que l'Eglise a toujours faite aux laïcs.

Dans sa Somme théologique, S. Thomas fournit les éléments d'une bonne définition de la prédication. Se demandant si « la grâce du sermon » convient aux femmes tout aussi bien qu'aux hommes, il répond au moyen d'une prudente dis-

---

<sup>(1)</sup> La pratique occasionnelle d'inviter des orateurs laïques à parler dans une église de choses sociales, v. g. hygiène, tempérance, sur une estrade improvisée (fût-elle hissée au bord du sanctuaire), est sans doute tolérable si l'on manque d'un local mieux approprié. Les faire monter en chaire leur paraît à eux-mêmes un excessif honneur, autant dire un abus.

inction. Quelqu'un, dit-il, peut se servir de la parole de deux façons différentes: d'abord privé-ment, en causant familièrement avec une ou plusieurs personnes. Pour un tel usage « la grâce du sermon » peut convenir aux femmes. L'autre manière de parler est de s'adresser publiquement à toute l'Eglise, et alors S. Thomas refuse aux femmes « la grâce du sermon », s'appuyant sur l'autorité de S. Paul qui leur défend d'enseigner, et il apporte pour justifier cette défense une triple raison qu'on ne nous pardonnerait pas facilement de rappeler ici. (II II Qu. 177, a. II)

Or c'est dans cette seconde manière de parler que consiste la prédication pour notre saint docteur. Prêcher c'est enseigner et persuader publiquement dans l'Eglise. C'est se servir de la parole en s'adressant publiquement à toute l'Eglise.

On s'est donné bien du mal à expliquer le sens de cette formule. On a voulu voir dans ces mots « *tota Ecclesia* » une mention expresse du clergé et des laïcs qui sont comme les parties essentielles de l'Eglise. On a même soutenu qu'un sermon n'est pleinement une prédication que si le prédicateur s'adresse à la fois et au clergé et aux laïcs, et ainsi on ne faisait pas entrer sous la rubrique « *sermon* » une simple allocution à un groupe séparé, à une confraternité par exemple, ou encore à une communauté religieuse.

Vraiment c'est prendre l'expression « *tota*

*Ecclesia* » dans un sens trop rigoureux, et peut-être même fausser la pensée de S. Thomas. Après tout, qu'importe qu'un orateur sacré s'adresse à un auditoire composé de clercs et de laïcs, ou à un groupement particulier. Pourquoi dans la seconde alternative son sermon ne serait-il pas une prédication véritable? Celle-ci dépendrait-elle uniquement de la qualité ou de la quantité des auditeurs? Il n'y a pas lieu d'insister davantage. Dans la définition de S. Thomas, ce n'est pas sur « *tota Ecclesia* » qu'il faut mettre l'accent, mais bien sur « *publice* », c'est-à-dire, parler à un groupe de fidèles en vertu d'un mandat de l'autorité ecclésiastique. La prédication est un office public dans l'Eglise, elle se fait au nom de l'Eglise, héritière du Christ et gardienne de sa doctrine, elle est la mise en acte de cette puissance que lui a donnée son divin Fondateur: « Allez, enseignez toutes les nations ». C'est là son caractère propre, ce qui la distingue de toutes les autres formes d'enseignement de la doctrine chrétienne, tels le Catéchisme, les conférences apolo-gétiques, etc.

Or, prise dans ce sens précis, la prédication peut-elle être confiée à des laïcs? Ne leur serait-elle pas plutôt interdite, et pour quelle raison?

On le pressent déjà, il y a là une question de droit ecclésiastique. Jamais l'Eglise n'a confié le ministère de la parole de Dieu à des laïcs;

au contraire elle le leur a toujours expressément défendu. Et il y a une justification doctrinale à cette interdiction. Ce sont des principes doctrinaux qui l'ont motivée bien qu'ils aient été mis en lumière par les théologiens seulement après la défense, provoquée elle-même par les tentatives des laïcs de s'ingérer dans ce ministère. Nous croyons en le rappelant, intéresser le lecteur et le mettre en mesure de mieux comprendre l'anathème porté par le Concile de Trente contre les usurpateurs de la parole divine.

Dès les premiers temps apostoliques nous voyons les laïcs s'immiscer dans le ministère de la prédication. Beaucoup recevaient des charismes du Saint-Esprit, c'est-à-dire des dons gratuits, surnaturels, et passagers, conférés en vue de l'utilité générale pour l'édification du corps mystique du Christ. C'est ainsi que les uns prophétisaient, d'autres discernaient les esprits, d'autres instruisaient les fidèles, etc. Des abus se glissèrent facilement dans les réunions des chrétiens, surtout dans l'usage de la parole. Si on se montra plus indulgent pour laisser pérorer les hommes, on fut d'une grande sévérité vis-à-vis des femmes auxquelles on interdisait de parler publiquement. L'Apôtre S. Paul en rend témoignage dans ses épîtres. Donnant aux Corinthiens ses instructions sur la tenue des assemblées religieuses, il leur demande de faire taire

les femmes dans l'Eglise, « car, dit-il, elles n'ont pas mission de parler ». (I Cor. XIV-34) Il réitère la même défense dans sa première épître à son disciple Timothée. Ne pouvant se rendre lui-même sur les lieux pour mettre fin aux désordres qui s'étaient glissés dans les réunions chrétiennes, il prescrit que la femme écoute l'instruction en silence avec une entière soumission. « Je ne permets pas à la femme d'enseigner ». (I Tim. II-12) <sup>(1)</sup>

Malgré cette interdiction absolue quelques femmes persistèrent à prêcher dans l'Eglise. Les écrits pseudo-apostoliques, échelonnés du IIe au Ve siècle, et mis le plus souvent sous le nom des Apôtres par les auteurs eux-mêmes, l'attestent éloquemment. Ainsi les Constitutions Apostoliques font tenir ce langage aux Douze Apôtres. « Et donc nous ne concédons pas que les femmes enseignent dans l'Eglise, mais qu'elles y fassent des prières et y écoutent les docteurs. Notre Maître et Seigneur Jésus-Christ, lorsqu'il nous a envoyés, nous les Douze, pour enseigner le peuple et les nations, jamais n'a délégué les femmes pour prêcher, bien qu'il n'en manquât pas. La

---

<sup>(1)</sup> Il s'agit plutôt d'une interdiction qui a pour objet certaines démarches non inspirées, des demandes d'explications par exemple (cf. Lusseau et Collomb: manuel d'études bibliques, t. V p. 452), mais on s'est toujours appuyé sur ces textes de S. Paul pour défendre aux femmes de prêcher.

Mère du Seigneur était avec nous et ses sœurs, et Marie-Madeleine, et Marie Jacobé, et Marthe et Marie, sœurs de Lazare, et Salomé, et d'autres. Vraiment s'il eût été nécessaire que les femmes enseignassent, Lui-même le premier aurait commandé à ces femmes qui étaient avec nous d'instruire le peuple ». (2)

Quant aux hommes n'appartenant pas à la hiérarchie, même défense leur fut faite après la disparition des charismes. S. Léon le Grand, au Ve siècle, a porté contre eux une interdiction formelle. « En dehors des prêtres du Seigneur, que nul ne se permette de prêcher, moine ou laïc, quelque soit son renom de science ». (3) Et c'est par respect de cette ordonnance que S. Grégoire, un siècle plus tard, fit ordonner prêtres les moines qu'il destinait à la prédication.

Quelle raison invoquait-on pour défendre ainsi aux laïcs de prêcher? L'auteur des Constitutions Apostoliques s'appuie bien sur l'exemple de Notre Seigneur qui, Lui, n'a jamais confié ce ministère aux femmes. On citait également l'exemple de S. Paul, mais il faut attendre en 680, au Concile *In Trullo*, du nom du palais impérial à Constantinople, pour avoir l'énoncé d'un prin-

---

(2) Cf. Labbé, Collection des Conciles, Vol. I, col. 309.

(3) Cf. Décret de Gratien, IIe partie, Cause XVI, Qu. I, cap. XIX.

cipe en vertu duquel on justifiait cette exclusion. Le Concile dit, en effet, que le laïc ne doit pas prêcher, revendiquant pour lui l'autorité d'enseigner, mais qu'il doit laisser cet office à l'Ordre établi par Dieu, prêter l'oreille à ceux qui ont reçu la grâce d'enseigner, et recevoir d'eux la connaissance des choses divines. On le voit, le Concile rattache *le ministère de la prédication à l'Ordre sacré établi par Dieu*, et dès lors les laïcs doivent en être exclus.

C'est cet argument qu'on invoquera contre eux, quand à la fin du XIIe siècle et au XIIIe, ils s'empareront, littéralement cette fois, de l'office de la prédication, dans lequel ils trouvaient un moyen très efficace de répandre les erreurs et les hérésies nouvelles. « On vit, au commencement du siècle surtout, des laïcs s'ingérer, sous différents prétextes, dans un ministère qui leur était absolument interdit par les lois de l'Eglise. Tantôt la cupidité les poussait à s'offrir pour remplacer, moyennant salaire, certains ecclésiastiques d'une capacité insuffisante. En Normandie, des compagnies affermèrent parfois de la sorte la prédication d'une paroisse ou d'un diocèse, s'engageant à procurer autant d'orateurs qu'il en serait besoin; singulière industrie, qui ne tarda pas à être signalée et réprouvée dans les Conciles. Tantôt c'était pour propager les nouvelles opinions des Vaudois, des Cathares, des Patarins, que des gens du peuple s'arrogeaient le droit de haran-

guer en public les fidèles. La liberté de prêcher, tel était le mot d'ordre des novateurs, comme le furent depuis tant d'autres libertés ». (4)

On comprend que l'Eglise vit là non seulement un empiètement, mais un danger. Aussi Innocent III en 1199, dans une lettre aux fidèles de la ville et du diocèse de Metz, condamna-t-il ces abus. Il le fit en leur opposant la belle théorie du grand Apôtre sur le Corps Mystique du Christ. « Comme il y a plusieurs membres dans le corps humain et que tous les membres ne remplissent pas la même fonction, ainsi dans l'Eglise il y a plusieurs Ordres, mais tous n'ont pas le même office, parce que, selon l'Apôtre, le Seigneur a constitué les uns apôtres, les autres docteurs, etc. Puisque, dit le Pape, l'ordre des docteurs est presque le principal dans l'Eglise, chacun ne doit pas indifféremment prendre la charge de la prédication ». (5)

Quelques années plus tard, un abus plus grave encore se manifestait: des abbesses de Valence et de Burgos, en Espagne, prenaient une part très active au ministère sacerdotal. Elles bénissaient leurs propres moniales, entendaient même leurs confessions « *in criminibus* », et lisant l'évangile, se permettaient de prêcher publiquement;

---

(4) Cf. Lecoy de la Marche, *La chaire française au Moyen-Age*, p. 31.

(5) Cf. *Decretales Gregorii IX*, Lib. V, Tit. c. XII.

« choses nouvelles dont nous nous étonnons à bon droit », s'exclamait l'énergique Innocent III, dans sa lettre aux évêques des diocèses où se trouvaient ces abbayes, pour leur enjoindre d'interdire avec les foudres apostoliques cette pratique intolérable. <sup>(6)</sup>

La justification doctrinale de l'exclusion des laïcs du ministère de la parole de Dieu avait donc fait un grand pas. On requérait d'un prédicateur qu'il fût partie de la hiérarchie ecclésiastique, parce que la prédication est l'office propre des prêtres.

S. Thomas insistera fortement sur cette théorie et saura lui donner une valeur décisive. Nous trouvons sa pensée en plusieurs endroits de ses œuvres: dans la Somme théologique, dans les Questions disputées, dans ses Commentaires sur les épîtres de S. Paul. Les laïcs ne peuvent pas prêcher dans l'Eglise, non pas parce que ce serait un acte irraisonnable, comme l'est, par exemple, le péché dans l'homme doué de raison et soumis à la loi divine, mais parce qu'il leur manque le pouvoir d'exercer cet office. En effet « les fonctions qui relèvent d'un ordre ne sauraient être confiées à celui qui ne possède pas cet ordre » (II II, Qu. 187 a. 1). Or les laïcs n'ont pas reçu l'ordre sacré qui fait des prêtres les ministres

---

<sup>(6)</sup> Cf. Ibid. Lib. V, Tit. XXXVIII, c. X.

authentiques des sacrements du Christ confiés à l'Eglise et auxquels se rattache la prédication, puisqu'elle « est au rang de ce qu'on appelle les sacramentaux, rites qui expriment à leur manière le caractère sacramentel de l'Eglise ». (7) Ils n'ont pas l'ordre sacré qui confère l'*aptitude à recevoir le pouvoir de juridiction*, en vertu duquel en définitive le prédicateur prêche légitimement.

D'ailleurs la prédication étant le principal exercice du Magistère ecclésiastique, il est clair que personne dans l'Eglise ne peut exercer cet acte d'autorité, s'il n'est incorporé à la hiérarchie, ou délégué par elle. L'affirmation de S. Paul s'impose toujours avec la même évidence: « Comment prêcheront-ils, s'ils ne sont envoyés? » (Rom. X-15).

Voilà bien la raison fondamentale pour laquelle les laïcs ne peuvent être admis au ministère de la prédication; la délégation à cet office, qui appartient à l'Eglise, *suppose l'ordination*.

Ici nous rejoignons le Concile de Trente, lançant l'anathème contre quiconque oserait soutenir que « ceux qui ne sont pas ordonnés selon les rites ni envoyés par l'autorité ecclésiastique et canonique, sont ministres légitimes de la parole et des sacrements ». (cf. Denzinger, No 967) C'est pourquoi le Code actuel du droit canonique

---

(7) Cf. Sertillanges, *L'orateur chrétien*, p. 3.

maintient encore la défense formelle que l'Eglise a toujours faite de laisser prêcher les laïcs. « Il est interdit à tous les laïcs, même religieux, de prêcher dans l'Eglise » (c. 1342).

Raymond CHARLAND, O. P.

Ottawa, Janvier 1934.

---

## Bulletin de Dogme

---

Le dix-neuvième centenaire de la Rédemption aura certainement attiré d'une façon spéciale l'attention du monde chrétien sur le Dieu-Sauveur, de la plénitude de qui nous avons tous reçu, et qui donne à nos réparations toute leur efficacité. N'auront pas peu contribué aussi à fixer les regards sur l'auguste Personne de Notre-Seigneur, les nombreux *livres* et *articles* parus en ces derniers temps et signés par des Théologiens de renom. On a surtout l'intention, dans le présent bulletin, de signaler brièvement les plus récentes en même temps que les plus importantes acquisitions de la *Christologie*.

### I

#### LES LIVRES

En tête des ouvrages que nous voulons non pas analyser, mais simplement recommander à nos lecteurs, il convient de placer la traduction française annotée de la Somme Théologique de S. Thomas d'Aquin (IIIe Partie, q. q. 1-59). Initiative magnifique de la Revue des Jeunes, ce Saint Thomas français se présente à nous avec

tous les attraites et avantages d'une édition à la fois moderne et pratique.

1° *Le Verbe incarné.* (Paris, Revue des Jeunes, 1928-1933, 7 vol. in-16)

Sept tomes d'un format très commode se partagent toute la Théologie de l'Incarnation telle que l'Angélique Docteur l'a lui-même exposée dans sa Somme. Les trois premiers, qui constituent un traité strictement dogmatique, sont consacrés à l'étude du Verbe Incarné. En appendice, le R. P. Ch.-V. Héris, O. P. y explique les principales difficultés avec profondeur, solidité, précision et une parfaite clarté. Ses renseignements techniques variés sont, d'autre part, d'une incontestable utilité. On est heureux de rappeler ici que le R. P. est aussi l'auteur d'un livre estimé de vulgarisation doctrinale: *Le Mystère du Christ*. Vaste exposé du sacerdoce souverain de Jésus-Christ qui sera surtout profitable aux prêtres.

2° *La Vie de Jésus.* (Ibd.)

C'est au R. P. Synave, O. P. que la préparation des quatre tomes suivants, a été confiée. L'on sait que cette seconde partie du Traité de l'Incarnation concerne la Rédemption ou la vie et les actions du Christ. Elle a un caractère historico-

dogmatique et contient une matière éminemment prédicable. Saint Thomas y considère l'entrée de l'Homme-Dieu dans le monde, sa croissance, sa sortie de ce monde et son exaltation après cette vie.

Les notes explicatives et doctrinales du R. P. Synave sont d'autant plus précieuses qu'elles viennent de la plume d'un théologien-spécialiste dans les questions scripturaires. Le deuxième appendice, à la fin de chacun de ces quatre volumes, est à lire par tous ceux qui désirent avoir quelques données brèves et précises sur la Très Sainte Vierge (nom de Marie, Immaculée Conception, Maternité spirituelle, Assomption et Triomphe de la Mère de Dieu) et sur Saint Joseph, sur le nom, l'enfance, le Précurseur, la prédication, la Tentation et les miracles du Sauveur, sur la nécessité, le mérite et la satisfaction de sa passion, sur l'abandon du Christ, dans la mort, la causalité des actes du Christ postérieurs à la passion, sur la descente aux Enfers, le sang répandu, le fait de la résurrection, le Christ-Roi, le jugement particulier et le jugement général.

Autant de questions palpitantes d'intérêt où l'on essaie surtout de saisir ce qu'il y a de rédempteur et d'éternel dans la vie terrestre de Jésus. Car il ne faut pas oublier que le Docteur Angélique a lui-même enfermé ses considérations dans une Somme qui veut rester théologique. « On a parlé précédemment, écrit-il, de l'union

entre Dieu et l'homme et considéré les conséquences de cette union. Il nous reste à examiner quelles ont été dans la nature humaine qu'il s'est unie, les actions et les souffrances du Fils de Dieu Incarné ». (Prol. de la IIIe Partie).

Ceux qui se donneront la peine de parcourir ces pages de forte et pure doctrine seront frappés par l'abondance et la richesse de la documentation de S. Thomas dont le but n'est pas cependant de faire de la théologie positive. « Ses arguments scripturaires et patristiques sont au service d'une discipline rationnelle qui s'exerce sur le donné révélé qu'ils renforcent et qu'ils prolongent. La réflexion méditative du théologien puise ainsi aux sources les plus pures de la science sacrée et insère dans son système les pensées divines que la tradition catholique nous a transmises par la voix de ses docteurs et de ses écrivains ». (P. Synave, Avant-propos, t. IVe.)

3° *Prima Lineamenta Tractatus Dogmatici de Verbo Incarnato* (Paris, Beauchesne, 1930).

Bien que le R. P. d'Alès, S. J., ne se conforme point à l'ordre d'exposition et à la méthode de S. Thomas, il confesse cependant son désir de demeurer fidèle à la doctrine et aux principes du Docteur Commun. Il s'efforce de condenser, en trois livres, la Théologie de l'Incarnation. Le premier livre établit la vérité des deux natures

dans le Christ (Deus et Homo); le deuxième met en relief le mystère du Christ proprement dit: l'unité de personne (Deus-Homo); le troisième nous décrit la médiation de notre divin Rédempteur (Cur Deus Homo). On trouve en appendice un abrégé de la Mariologie.

Une étude critique aurait sans doute plusieurs lacunes à relever dans ce manuel à la manière moderne, qui, tout en demeurant excellent instrument de travail, ne semble pas craindre les inconvénients du morcellement et d'un ordre arbitraire des questions. Ainsi pourquoi rejeter dans le 3e livre (thèse XXIII) le problème de la fin de l'Incarnation, problème que S. Thomas place, et pour cause, au début de son Traité? Et dans le deuxième livre, pourquoi étudier les conséquences de l'union hypostatique avant l'union elle-même? On a reproché à l'auteur d'avoir présenté la rédemption dans le cadre de la théorie de la satisfaction. Bien que cette théorie de la satisfaction soit vraisemblablement trop étroite pour rendre compte de toutes les richesses du dogme, il va sans dire toutefois qu'elle y joue un rôle très important sur lequel S. Thomas insiste beaucoup.

4° *Le Christ, Encyclopédie Populaire des connaissances Christologiques.* (Paris, Bloud et Gay, 1932).

Il nous fait plaisir de conseiller au grand pu-

blic cultivé la lecture de ce précieux ouvrage où l'on utilise encore largement S. Thomas. On y trouvera, sur le Christ et son œuvre, des renseignements utiles, qui, malgré leur destination populaire, ne laissent pas d'être scientifiques.

Pour ce qui nous concerne, il faut noter quatre études particulièrement remarquables: Le problème théologique de l'Incarnation (pp. 441-459) et la psychologie du Christ (pp. 460-517) par l'abbé P. Vigué; le Rédempteur (pp. 518-554) de M. le Chanoine Masure, et l'Eucharistie par le R. P. Héris, qui expose aussi de façon simple et lumineuse la doctrine de la Messe sous ce titre très suggestif: l'Eucharistie, reproduction sacramentelle du sacrifice de la Croix. (pp. 632-637).

5° *Jésus-Christ, sa Vie, sa Doctrine, son Œuvre*  
(2 vol. Paris, Beauchesne).

Dès l'avant-propos, l'auteur, le R. P. Prat, S. J., nous avertit que son ouvrage ne s'adresse « ni aux débutants ni aux maîtres, mais à cette classe moyenne de lecteurs qui, possédant déjà une connaissance sérieuse de l'Évangile, ont le désir d'en apprendre un peu davantage ». Espérons qu'un grand nombre de ces désirs seront comblés par les richesses considérables de cet ouvrage érudit. Replacer la vie du Christ dans son milieu historique et social, situer les événe-

ments dans le temps et l'espace, élucider les idées et les locutions qui paraissent obscures, telle était le dessein de l'auteur. Et il l'a pleinement réalisé.

6° *La personne de Jésus* (Conférences de N.-D. de Paris, 1933. Editions Spes).

Tel est le magnifique sujet des plus récentes Conférences de Notre-Dame. Le R. P. Pinard de la Boullaye se pose d'abord la question suivante : pourquoi le Verbe s'est fait chair ? Il parle ensuite successivement du mystère de l'Homme-Dieu, de l'Artisan de Nazareth, de l'Apôtre de Dieu, des Epreuves et Tentations de Jésus, enfin, de la Charité incarnée. Comme les conférences précédentes (1929-32), celles-ci intéresseront certainement un grand nombre de nos catholiques.

7° *Pour le Jubilé des Divins Anniversaires* (Paris, Bonne Presse).

La publication en collaboration de cet ouvrage, joli in-8 de 128 pp. enrichi de 16 gravures, veut marquer les grands jours de la Rédemption. « C'est le livre du Jubilé. A propos de chacun des dix anniversaires principaux signalés par le Souverain Pontife, les auteurs ont groupé un choix heureux de textes empruntés à la Sainte Ecriture et aux plus grands interprètes de la pensée de l'Eglise ». (Revue Thomiste, Juillet-Octobre 1933 p 665).

8° *Dans le mystère de Jésus* (Louvain, Editions Rex, 1932).

Ce sont des « Pensées et Contemplations » sur le mystère de Jésus concrétisé en quelque sorte et perpétué dans le cycle liturgique. Le R. P. A. M. Libert, O. P. qui nous en fait part en une langue sobre et vivante, cherche sans doute à émouvoir la sensibilité, à toucher le cœur, mais son but principal est de faire mieux connaître, aimer et servir le Divin Maître.

## II

### LES REVUES

Qu'on ne se méprenne pas! Les ouvrages que nous avons soulignés ne sont point tout l'acquis de la Christologie en ces dernières années. Si ce n'était allonger démesurément ce bulletin, nous indiquerions un grand nombre d'autres livres publiés en diverses langues dans les différents pays de l'Occident chrétien.

D'autre part, les nombreux articles de revues concernant le Christ et parus pendant les seules années 1932 et 1933 nous fourniraient aisément la matière d'une longue chronique. Qu'il nous suffise de rappeler une assez importante controverse du R. P. Chrysostome, O. F. M., avec le R. P. R. Garrigou-Lagrange, O. P., et l'Ami du Clergé, à propos de la théologie thomiste du mo-

tif de l'Incarnation <sup>(1)</sup>; une intéressante étude du R. P. G.-M. Ledent, O. P. sur les harmonies de l'Incarnation (Etudes Rel. n. 311. Liège. La Pensée catholique 1933), et deux longs articles sur l'union hypostatique d'après saint Albert le Grand, par le R. P. V.-M. Pollet, O. P. (Revue Thomiste, juillet-octobre, et novembre-décembre 1933).

Et que conclure enfin de ce coup d'œil vraiment trop rapide sur les principales et dernières publications christologiques, sinon que la Personne très sainte de notre Divin Sauveur continue encore aujourd'hui d'attirer et d'intéresser un grand nombre d'esprits d'élite. Puisse cette encourageante constatation reconforter le zèle apostolique de tous les héritiers du royaume!

Arthur-G. ALBERT, O. P.

---

<sup>(1)</sup> Bull. Thomiste, avril 1933, p. (875); La Fr. francisc. XIII-XV; Angelicum, VII et IX; Ami du Clergé, XLVIII, (1931).

## Le Sens des Faits

### Du rôle de l'anticléricalisme dans la crise religieuse.

Le révérend Père Dugré, dans son récent article: « Les idées religieuses chez nous » ne parle pas, comme facteur d'irrégion, de l'anticléricalisme. Or il me semble que cet anticléricalisme s'est notablement développé depuis mon premier séjour en 1930 dans la Province de Québec.

Il est difficile de préciser où l'anticléricalisme commence: le paysan, qui proteste parceque son curé veut jeter bas la vieille église pour en construire une nouvelle, peut être le meilleur chrétien du monde, sans être en situation d'accepter une charge qui ne lui paraît pas indispensable. Seulement à cette simple divergence de vues peut succéder une certaine animosité. Si cette animosité ne s'adresse qu'à la personne, ce n'est pas encore de l'anticléricalisme. Par contre, quand le paysan généralise, prête à tout ou partie du clergé les défauts qu'il croit constater chez son pasteur, entretient ses rancunes et répand ses griefs, alors il est anticlérical.

Mais on peut rester catholique, de croyance et de pratique, tout en étant anticlérical. Le Français — et je crois bien que nombre de Canadiens-Français sont ainsi — est frondeur par tempérament; il a une tendance à critiquer les mandataires de toute autorité, quitte à respecter le principe même de cette autorité. Le mot du dessinateur RAFFET sur les soldats de Napoléon: « Ils grognaient, mais le suivaient toujours » résume cet état d'esprit. Je voyais il y a quelques jours un de mes bons et vieux amis canadiens, qui se vante habituellement d'être un anticlérical, déclarer devant une assemblée nombreuse qu'il avait commencé sa journée en communiant...

Malheureusement l'anticléricalisme peut pour certains être un premier pas vers l'irrégion. Si mon curé n'est pas un orateur je ne suis pas un mauvais chrétien en souhaitant que le sermon soit court; mais, si parceque je déteste son éloquution ou sa façon de raisonner, j'en viens à prendre le contrepied de ce qu'il veut démontrer, je risque, en ayant eu comme point de départ bien anodin un manque d'admiration pour le prédicateur, d'arriver à mettre en doute le dogme.

Il faut donc empêcher le développement de l'anticléricalisme et surtout de l'anticléricalisme des fidèles. Pour cela le mieux est de commencer par en chercher les causes. La cause générale de l'anticléricalisme réside dans les diverses passions de l'homme. Le dogme et la morale font

échec à ces passions. Et comme le clergé traduit et représente cet enseignement, il devient odieux à certaines gens, lesquels n'en veulent aucunement aux mathématiciens parce que ceux-ci ne se mêlent pas de leurs affaires. Mais parmi les causes particulières, voici celles qui à première vue paraissent les plus importantes.

Il en est une d'actualité: c'est la crise financière. Le citoyen gêné financièrement regarde jalousement la belle maison du curé, il est ennuyé quand il lui faut payer la dîme pour l'Eglise; surtout il se révolte si le curé demande des réparations au presbytère ou des embellissements au temple. Joignez à cela que c'est encore au nom du catholicisme qu'on lui propose des charges spéciales, comme on fait pour l'Université. Le clergé devient à ses yeux le fonctionnaire qui réclame de l'argent et comme il est désagréable à l'heure actuelle de donner son argent, on en veut à ce collecteur à cause de son rôle tout en restant fidèle serviteur de l'Eglise. Le malheur est que les adversaires de la religion mettent à profit cette disposition d'esprit. Pour n'en citer qu'un exemple, j'entendais, il y a peu de temps, dans une réunion d'intellectuels, un des assistants s'écrier: « Il est plus facile à un chameau de passer par le trou d'une aiguille qu'à un riche d'entrer dans le royaume des cieux! Alors, bons Canadiens-Français, tandis que les Anglais s'enrichis-

sent, dépouillez-vous au profit de l'Eglise. Versez-nous vos piastres, sinon la damnation! » A ma grande surprise ce fut un éclat de rire qui accueillit cette boutade. Mais je n'ose en tirer rien de plus qu'un indice.

Les prêtres canadiens ne sont pas les auteurs de la crise; mais l'Eglise peut en être victime, s'ils ne savent user de beaucoup d'adresse et de discrétion durant les heures de difficulté financière.

Une cause indirecte d'anticléricisme au Canada, provient de la paix sociale et religieuse dont jouit la Province de Québec. Le prêtre est sûr de ses ouailles. Il n'a pas d'effort à faire pour garder la majorité de son troupeau. S'il y en a qui se perdent, ce ne peuvent être que de mauvais esprits qui, s'ils étaient restés, auraient pu contaminer leurs voisins. Donc il ne faut pas troubler par des innovations la belle moisson que le Seigneur nous a préparée. On tombe dans ce que GILSON a condamné si énergiquement pour la France, lors de sa conférence au Cercle Universitaire, le « Conservatisme ». On ne comprend plus que tout ce qui vit est en évolution perpétuelle, et doit faire chaque jour un effort nouveau. On n'est plus, suivant une expression un peu vulgaire, « à la page » et l'on s'étonne de voir ceux qui sont forcés de vivre à la page, ne plus venir chercher des conseils comme les vieux

habitants qui ne trouvaient que dans le curé un guide contre la persécution anglaise.

Le Canadien-Français n'est plus un être à part dans le Canada; il est le citoyen libre d'un grand pays. Il semble très commode de lui recommander de ne pas fréquenter les Anglais, les Juifs ou les mécréants (parmi lesquels on a parfois tendance à englober les Français de France, même bons catholiques), mais on peut se demander si cela suffit, car qu'il soit ouvrier ou banquier, commerçant ou intellectuel, comment est-il possible à l'homme de 1934 de faire bande à part?

Et ceci nous conduit à une autre cause d'anticléricisme qui est d'ordre intellectuel.

Le révérend Père Dugré déclare: « Nous ne sommes pas naturellement penseurs; les discussions d'idées ne nous passionnent pas ». Je me demande si cette proposition est bien exacte en ce qui concerne le fond même de l'esprit canadien. Ces Canadiens-Français sont d'origine française; ce sont les frères de gens dont la plus grande manifestation de mépris pour le militarisme est de dire: « Dans le métier militaire *faut pas chercher à comprendre* ». Je ne vois pas bien des descendants de Normands qui ne prendraient pas un grand plaisir à discuter, fût-ce d'idées. Seulement il me paraît certain qu'ici encore le conservatisme a fait son œuvre. Ce système d'éducation ne semble pas avoir suffisamment évolué et l'étranger qui vient en rapports

avec les jeunes gens instruits se demande si les leçons qu'ils ont reçues n'auraient pas été destinées à former des moines cloîtrés ne devant avoir aucun rapport avec le Siècle, plutôt que d'une part des prêtres séculiers et d'autre part des citoyens d'un état moderne devant œuvrer parmi les agitations du monde. La vie est une lutte perpétuelle pour l'adaptation aux circonstances: est-ce ainsi qu'on l'a présentée aux élèves des collèges? Si le Canadien-Français n'est pas un penseur, n'est-ce pas parce qu'on lui a surtout demandé d'apprendre au lieu de l'inciter à réfléchir. Et puisque les collèges préparent également les clercs et les laïcs, quand on reproche au Canadien-Français de ne pas penser, ne serait-il pas en droit de répondre: « Et si, par hasard, je veux être un penseur, croyez-vous avoir préparé assez de prêtres qui pensent pour que je sois sûr d'en trouver qui puissent me diriger? ». (N'est-ce pas la tragique interrogation que formulait Son Em. le cardinal Villeneuve dans son mémorable discours du 13 janvier). J'estime, moi, qu'il y a des Canadiens-Français qui pensent; mais tout en les félicitant, je me demande s'ils ne risquent pas de ne pas toujours être en accord avec leur curé et de devenir peu à peu des anticléricaux.

Il existe en France une région où la situation ressemble à celle du Canada: la Bretagne. J'aime beaucoup les Bretons bien qu'ils aient souvent montré, au premier abord, une défiance

exagérée pour le parisien que je suis. Ils ont une grande quantité de prêtres et qui vivent bien. (Les meilleurs se font moines ou vont évangéliser les sauvages, mais il n'y en a que bien peu à se risquer là où il y a tant à faire pour un apôtre, dans les grandes cités industrielles). Leur principal souci est d'apprendre au Breton à rester à part, à éviter toute fréquentation qui puisse compromettre la pureté de ses actions ou de sa foi. Or je crains bien que ces directives conduisent fatalement la Bretagne à l'anticléricalisme d'abord, à l'irrégion ensuite, au fur et à mesure que ses enfants se mêleront aux autres Français.

Par contre en France, là où la persécution religieuse a fait naître une génération de prêtres — les apôtres de la banlieue rouge, par exemple — qui ont un tout autre esprit, l'on constate une renaissance du catholicisme qui permet les plus grandes espérances. On ne peut enfermer l'homme moderne (que cela paraisse regrettable, cela n'en existe pas moins) dans des chaînes qui protègent automatiquement et ses mœurs et sa foi. Ce qu'il faut c'est l'armer pour les défendre.

Un de mes jeunes amis a fait ses études dans un Lycée de l'Etat, c'est dire qu'il a reçu son enseignement religieux en dehors de cet établissement. Devenu bachelier très jeune, son père a exigé qu'il fasse du droit jusqu'à l'âge légal du

service militaire. Il a fait son service militaire, comme élève officier de réserve à l'Ecole de St-Cyr et c'est alors seulement qu'il a pu entrer au séminaire. Il est actuellement, parce que ses supérieurs lui imposent des études philosophiques supplémentaires, professeur dans un grand séminaire.

Evidemment ce jeune homme a été placé dans des conditions telles qu'il risquait de perdre sa vocation. Mais il y a un risque qu'il ne court pas: c'est d'être au-dessous de sa tâche s'il a à conseiller un homme moderne pour sa vie matérielle ou sa vie spirituelle, c'est de se trouver par manque d'adaptation de son esprit à l'esprit actuel de la Société, inférieur à sa tâche de Directeur.

Certes je n'écris pas ainsi pour louer un système et je suis le premier à reconnaître qu'il s'agit d'un sujet d'exception. Mais je cite cet exemple pour montrer ce qui, à mes yeux, constitue l'idéal, impossible à réaliser pour la masse, de la formation d'un prêtre d'aujourd'hui. Un tel prêtre ne saurait être une occasion d'anticléricalisme et je pense à tort ou à raison, que l'anticléricalisme est une voie dangereuse, parce que de bons chrétiens peuvent s'y engager et aboutir sans s'en douter, à l'irrégion.

Dr A. LAQUERRIÈRE

*Notes sur l'immigration canadienne*

La crise économique mondiale, le chômage, l'expulsion d'Allemagne d'une race malheureuse et la plaie du paupérisme qui ronge certaines capitales européennes, ont posé avec une acuité nouvelle, en plusieurs Etats, le grave problème de l'immigration. En ce qui concerne la prospérité d'un pays et les destinées d'un peuple, tout bon citoyen a le devoir de s'en préoccuper. Le Canadien lui-même doit être particulièrement intéressé à ce qu'on lui donne une solution sage, pondérée, prudente et clairvoyante, précisément parce qu'il habite un pays neuf, peu peuplé et immensément riche en ressources naturelles, en moralité et en dettes nationales.

Et ainsi l'on songe présentement, en quelques milieux, à favoriser une fois de plus l'immigration en masse au Canada, sous prétexte que les nouveaux venus conduiront le pays à un plus rapide progrès, en renforçant sa population et en l'aidant à supporter ses obligations financières. Ironie du sort ou aveuglement des convoitises personnelles? Que ne pense-t-on pas plutôt aux milliers des nôtres qui sont à charge à l'Etat et dont la légitime ambition est d'aller demander à notre sol fertile leur subsistance et leur bonheur? Ne soyons point dupes de notre propre situation et demandons-nous sérieusement si nous sommes

en état de bénéficier des quelques avantages qu'une immigration « modérée et triée sur le volet » pourrait peut-être nous procurer en des circonstances plus favorables.

Loin de nous l'intention de nier le réel renfort qu'une immigration sagement restreinte et soigneusement contrôlée apporte d'ordinaire — même si quelques abus particuliers s'y glissent — aux contrées nouvelles et peu peuplées. Mais à l'heure actuelle, le remède à nos maux n'est évidemment pas là. La solution efficace du présent problème économique canadien est sans doute liée aux données multiples et fort complexes de notre vie politique et nationale. Elle dépend surtout, semble-t-il, d'une poussée encore plus vigoureuse et mieux organisée de nos propres forces vers nos terres vacantes et nos terres neuves. Plusieurs l'ont depuis longtemps compris et ils s'efforcent sincèrement de résoudre le problème en ce sens <sup>(1)</sup>. Que les hésitants se souviennent que nous avons l'honneur d'être un peuple d'agriculteurs. Confiants en la grâce de notre vocation, allons demander à la terre, par des méthodes adaptées et sans cesse mises à point, le salut matériel et moral qu'elle nous offre dans la sérénité et la paix de l'incomparable campagne canadienne. N'allons pas commettre l'impruden-

---

(1) Annuaire du Canada (1933), p. 203.

ce d'ouvrir toutes grandes nos portes et de lancer des invitations engageantes aux sans-travail de l'Europe et des Etats-Unis.

Il n'y a aucun égoïsme à nous montrer prévoyants dans l'utilisation et la mise en valeur de notre domaine national. Nos ressources naturelles sont grandes; ce serait une profonde erreur de croire qu'elles sont inépuisables. Nos pères, qui nous ont fait un passé glorieux, ont aussi songé à l'avenir. Imitons leur sagesse en continuant de penser que l'intérêt même de la société requiert qu'on ne retire pas d'un seul coup de la terre ce qui y est enfoui.

Un simple regard sur les résultats pratiques de l'immigration canadienne, depuis un demi-siècle, devrait suffire à nous convaincre que nous avons peu d'appui financier à attendre des immigrants modernes dont plusieurs ont passé chez nous un peu comme des touristes pauvres. Après avoir bénéficié de nos généreuses faveurs pendant quelques mois ou même quelques années, ils nous ont dit adieu soit pour passer aux Etats-Unis <sup>(2)</sup> où l'or leur semblait plus brillant, soit pour retourner dans leur pays d'origine gémir sur leurs insuccès et leurs déceptions. Ceux qui sont restés fidèles à leur patrie d'adoption peuvent-ils présentement l'aider à supporter ses énormes obliga-

---

(2) *Ibid.*, p. 202.

tions? Dans plus d'un cas, l'Etat n'est-il pas obligé plutôt de les faire vivre?

A nos sans-travail qui ont au moins le droit de premiers occupants, serait-il sage d'ajouter, même avec le désir louable de vouloir combler les déficits de nos chemins de fer, les milliers de désœuvrés qui battent les rues des grandes villes où le paupérisme et le chômage est à la mode douze mois par année. Nous nous rendrions alors un très mauvais service: nous serions nous-mêmes les artisans de notre ruine.

Encore si nous étions sûrs de faire de ces étrangers des agriculteurs stables et prospères. L'éternelle tentation du moindre effort ne les conduira-t-elle pas, au contraire, dans les villes, où ils iront partager presque toujours le triste sort des déserteurs du sol? Car c'est à la ville que la terre exerce sa vengeance contre ceux qui l'ont délaissée au profit de la machine. « La terre se venge, écrit M. Emile Baumann, en les abandonnant à la machine qui ne les nourrit plus, stérile parce qu'elle a trop voulu produire ». On peut dire du peuple canadien ce qu'on a affirmé du peuple français: son meilleur fond reste le fond paysan. Puissent les forteresses de fidélité à la terre, dans toutes nos provinces, demeurer assez fermes pour soutenir l'effort de renaissance rurale qui nous sauvera!

A.-G. ALBERT, O. P.

### La Philosophie Chrétienne

*A titre documentaire, nous extrayons les conclusions d'un rapport de la deuxième journée d'études de Juvisy, paru dans le numéro de novembre de la revue Néo-Scolastique.*

En dépit de discussions apparemment assez confuses et de divergences d'idées à première vue considérables, la journée du 11 septembre me paraît avoir manifesté un accord réel sur plusieurs points importants entre la plupart des participants sinon entre tous.

En premier lieu, on s'accorde à reconnaître que « l'enseignement chrétien a exercé une influence réelle et profonde sur l'évolution historique de la philosophie occidentale » : la philosophie de saint Thomas ou celle de Duns Scot n'auraient pas été ce qu'elles sont sans l'avènement du christianisme et sans l'influence de la doctrine chrétienne sur la vie intellectuelle des penseurs chrétiens. Sur ce point capital, on peut dire que M. Bréhier n'est suivi par aucun historien catholique. Le fait historique de cette influence pose à son tour des problèmes aussi importants que délicats : l'avènement du christianisme — comme institution sociale et comme doctrine — est-il la résultante naturelle de facteurs préexistants, ou bien s'impose-t-il comme un fait nouveau, inexplicable par les lois de l'évolution historique et réclamant l'intervention d'une cause transcendante ? Ces problèmes ne doivent pas nous arrêter en ce moment.

On s'accorde, en second lieu, à déclarer qu'une philosophie proprement dite, même si elle s'élabore en terre chrétienne et par les efforts d'un penseur chrétien, ne peut, à parler formellement, supporter l'épithète de « chrétienne ». Sur ce point encore, les aveux les plus formels — ceux du P. Chenu et du P. Sertillanges entre autres — ont été en-

registrés à Juvisy, sans que personne fût entendre une protestation quelconque. Une récente étude du P. Sertillanges s'ouvre par cette déclaration: « A parler formellement et en toute rigueur de terme, il n'y a pas, il ne peut pas y avoir de philosophie chrétienne. Ce substantif et cet adjectif sont *essentiellement disparates* et ne peuvent être assemblés que plus ou moins accidentellement bien qu'ils le puissent alors en vérité » (1)...

Mais alors, reste-t-il place pour une divergence réelle entre partisans et adversaires de la « philosophie chrétienne », ou bien sommes-nous en présence d'une de ces querelles de mots, aussi stériles que déplaisantes?

On a toujours considéré la précision et l'exactitude du langage comme des conditions indispensables de bon travail scientifique, et l'on propose couramment saint Thomas en exemple quand on dit de lui — avec quelque exagération, du reste — : « semper formalissime loquitur ». Aussi ai-je été surpris de constater — à Juvisy notamment — que les meilleurs esprits s'appliquaient à assurer la vogue et la reconnaissance officielle d'une expression dont ils proclamaient en même temps le manque de rigueur et le caractère impropre! Quand je me suis hasardé à demander quelles étaient les raisons de cette insistance, il me fut répondu que tout le monde parlait de philosophie chrétienne, qu'il s'agissait donc d'une expression consacrée et qu'il ne restait plus qu'à en déterminer le sens acceptable.

Je me rangerais volontiers à ce parti conciliant, s'il n'en résultait pas de graves inconvénients. Mais la tendance se manifeste, de divers côtés, à donner au vocable en question une véritable signification technique et à faire de la « philosophie chrétienne » un genre de spéculation

---

(1) *De la Philosophie chrétienne*, dans *La Vie intellectuelle* du 10 octobre 1933, pp. 9-20.

intermédiaire entre la philosophie tout court et la théologie. Or, de l'avis de personnalités nombreuses et autorisées, dont je ne fais ici que représenter l'opinion, cette tendance s'appuie sur une conception inexacte de la philosophie et de la théologie, elle est de nature à brouiller des choses qui ne sont déjà que trop confondues, et elle semble devoir entraîner des conséquences funestes au développement de la pensée chrétienne.

---

## L'Esprit des Livres

---

J. Emile BILLETTE, Avocat au Barreau de Montréal. — « *Traité Théorique et Pratique de Droit Civil Canadien: Donations et Testaments* », tome I. — 1 vol. in-12 gr. 755 pages. Montréal, Imprimerie Excelsior, 1933.

Monsieur l'avocat J. Emile Billette, déjà connu par une vie professionnelle très remplie, par des polémiques retentissantes, et par plusieurs articles récents de la *Revue du Droit*, vient de commencer ce qui sera une œuvre immense, un Commentaire du Code Civil Canadien. Son ouvrage est un événement qui vaut d'être signalé.

*Le livre.* — L'ouvrage de M. Billette, très bien imprimé, se présente comme un fort volume de 755 pages. Il est le commentaire des articles 754-830 du Code civil de la Province de Québec qui traitent des *donations*; il se complètera par au moins un autre tome sur les *testaments*; et ainsi nous aurons un ouvrage complet sur ces importantes matières, sous la forme d'un commentaire du Titre deuxième du troisième livre du Code Civil. L'auteur a ajouté, sous forme de brochure, une thèse sur "La cause des obli-

gations et prestations », qu'étudient quelques autres articles du Code. C'est le désir de l'auteur — il l'exprime dans l'avant-propos — de continuer la publication de son ouvrage à mesure que le travail sera terminé; souhaitons que ce soit le plus tôt possible, pour le plus grand avancement des études juridiques au Canada français.

Car le travail de M. Billette est vraiment de ceux qui font progresser une science; il n'est pas seulement une énumération d'*autorités*, une juxtaposition de *précédents*, un recueil de jurisprudence. C'est une véritable *étude* que l'auteur a pu dédier, en toute justice et en toute vérité, à son professeur de *philosophie*: telles pages sont admirables de raisonnement et de logique. Ce n'est pas un petit mérite, pour l'auteur, de ne s'être pas contenté de la méthode dite *positive*, mais d'y avoir ajouté un élément *rationnel* et *discursif* qui fait de son travail une œuvre remarquable de philosophie du droit, genre trop peu connu chez nous.

Par ailleurs, l'ouvrage de M. Billette se fait aussi remarquer par son caractère sérieusement *scientifique*, nous serions tentés de dire, *latinement* scientifique; les exigences modernes (notes, tables, divisions, citations, références, etc.) sont satisfaites sans que l'auteur ait fait cependant étalage, en tout cela, d'une vaine pédanterie. Son information technique est de bon aloi, au juste milieu entre le trop et le trop peu.

Il n'est que juste de dire qu'il a été admirablement secondé par son imprimeur <sup>(1)</sup>, qui a su, par une habile disposition du *texte* et des *notes*, mettre en un relief saisissant, la pensée de M. Billette.

Nous n'avons pas qualité pour apprécier au mérite les *conclusions* et les *positions* de M. Billette; seuls, des spécialistes du droit civil peuvent prononcer un jugement dans des matières comportant des difficultés et exigeant

---

(1) Imprimerie *Excelsior*, Montréal.

une initiation particulière. A eux de nous dire si M. Billette a bien interprété le Code qu'il commente. Pour nous, il ne nous est permis que d'attirer l'attention sur le caractère général de l'œuvre et la méthode de l'auteur. Les deux nous semblent être tout à fait remarquables et dignes de louanges.

Qu'il nous soit cependant permis d'exprimer deux desiderata: le premier serait que M. Billette dans la discussion qu'à bon droit il croit nécessaire, de certaines opinions et de certains jugements, reste plus *serein*; il est en voie d'édifier une grande œuvre, un vrai monument de science du droit; il se doit de faire œuvre durable, que l'on pourra discuter mais que l'on ne puisse qualifier de subjective et de passionnée; le caractère du travail a une portée trop haute, une valeur trop considérable pour que l'auteur s'attarde dans des discussions qui prennent allure de chicanes; la vérité des affirmations et des conclusions doit tellement resplendir, et sortir des textes ou des raisonnements, qu'il soit superflu d'y ajouter des considérations subjectives et trop personnelles.

A cause des relations intimes du droit civil et du droit canonique, surtout dans la Province de Québec, l'auteur rendrait service si, dans la continuation de son œuvre, il étudiait les données comparées des deux droits; il arrive fréquemment que les clercs et les religieux ont à faire des actes qui sont régis et par le droit canonique et par le droit civil: il serait utile que l'ouvrage de M. Billette traite de ces cas et donne des principes de direction.

*L'Événement.* — L'ouvrage de M. Billette est plus qu'un livre quelconque de droit; il est un événement et une date.

Le Canada français a peu de grands ouvrages de droit; à part les commentaires de M. Mignault et de Sir François Langelier ainsi que les cours, publiés sous forme d'articles dans *La Revue du Droit*, de Sir L. A. Jetté, nous n'avons

pas de commentaire complet du Code civil; il y a des Codes civils annotés, ou encore des études particulières sur tel ou tel point, mais peu, trop peu d'ouvrages complets. M. Billette, en entreprenant un Commentaire complet, fait œuvre courageuse et utile; il a droit aux félicitations et aux encouragements.

Son mérite est d'autant plus grand qu'il lui faut faire cette œuvre malgré les soucis et les fatigues du labeur professionnel quotidien. Les exigences de la pratique expliquent sans doute, en grande partie, que si peu d'avocats canadiens fassent des livres. Que M. Billette ait trouvé le temps et ait eu l'énergie, malgré un labeur professionnel écrasant, de faire un grand ouvrage, cela ne peut s'expliquer que par un entraînement intellectuel et une habitude du travail exceptionnels. Il y a longtemps que M. Billette a commencé la préparation de ses livres; jadis, jeune avocat, il lisait les revues et les livres, annotant, mettant en fiches avec méthode et patience. De ce labeur constant sort aujourd'hui le début de ce qui doit être une grande œuvre. C'est un exemple et une leçon qui s'adressent d'abord à nos avocats, mais qui s'adressent aussi aux autres classes libérales.

M. Billette a aussi le mérite de ce que, dans l'avant-propos de son ouvrage, il appelle justement « une indépendance intellectuelle absolue et une tentative sérieuse d'atteindre à la vérité et à la justice ». Si peu d'auteurs savent s'affranchir du mirage facile des opinions toutes faites, qu'il fait bon d'en rencontrer un qui sait rester indépendant et qui sait dire: « Scio cui credidi ». La plupart des écrivains ne font que répéter, sans les repenser ni les juger, les dires des autres; M. Billette, lui, demande compte; il exige des arguments qui soient des preuves; il dit franchement ce qui lui semble être faux comme il rend hommage à la vérité. Quel que soit le crédit des auteurs qu'il cite, il ne s'en laisse pas imposer, et il lui arrive de démasquer des erreurs, des préjugés, des procédés que rien

ne justifie. Son œuvre est un vrai travail d'autonomie intellectuelle, ce qui marque un événement et une date.

Pour ces raisons — et pour beaucoup d'autres — nous n'hésitons pas à recommander fortement l'ouvrage de M. Billette. Dans un monde où, trop souvent, le crédit ne va pas à la valeur mais à l'influence — quand ce n'est pas à l'intrigue — l'exemple de M. Billette est bienfaisant et consolant. Puisse-t-il être sainement contagieux! Pourquoi, dans d'autres champs, ne verrions-nous pas paraître des œuvres semblables à celle de M. Billette? En médecine, en génie civil, en architecture, etc. — et même dans les sciences ecclésiastiques — pourquoi n'aurions-nous pas des œuvres de haute valeur, et qui soient véritablement de « chez nous »? Par une tendance trop générale, nous vivons — intellectuellement parlant — des autres. Serait-ce trop exiger que de demander à ce que, en ce domaine comme en d'autres, la devise soit: Autonomie.

M. Billette l'a compris et pratiqué. Puisse-t-il avoir des imitateurs! Le lui souhaiter c'est, il me semble, lui dire tout le bien que nous pensons de son œuvre.

P. Aug. Leduc, O. P.

Abbés LUSSEAU et COLLOMB. — « *Manuel d'Etudes Bibliques* », rédigé conformément aux directives données par S. S. Pie X aux professeurs d'Ecriture Sainte: Lettre apostolique « Quoniam in re biblica », 27 mars, 1906, Tome II, Les Livres historiques de l'Ancien Testament; un volume, 1166 pages. Pierre Téqui, libraire-éditeur, Paris, 1934. (Prix 60 fr. avec remise de 33% pour MM. les Séminaristes.)

Si les manuels bibliques en Français abondent, ils n'ont

pas tous la même valeur pédagogique ou ne sont pas tous abordables, avec le même profit. Le progrès scientifique particulièrement accéléré au cours des vingt dernières années ayant rendu insuffisante la documentation de Vigouroux et trop sommaires pour l'heure certaines de ses conclusions sur l'accord biblique et scientifique, il devenait urgent de résumer de façon claire et ordonnée, la multitude des travaux épars publiés en ces derniers temps. C'est ce travail que poursuivent allègrement à raison d'un fort volume chaque année, MM. les abbés Lusseau et Collomb, le premier, professeur d'exégèse au Grand Séminaire de Luçon et le second au Grand Séminaire de Versailles.

En 1930, paraissait en deux volumes, le tome V où se trouvaient exposés tous les livres du Nouveau Testament, les Evangiles exceptés; en 1932, c'était le tome IV, exclusivement consacré à ces derniers. Le tome II offert pour 1934 étudie tous les livres historiques de l'Ancien Testament, Pentateuque compris. Il se partage en deux parties: « la première d'ordre critique vise à procurer toutes les indications utiles à la lecture sérieuse de chacun des livres historiques. La seconde partie plutôt narrative combine toutes les informations venues des écrits sacrés et des documents extra-bibliques et retrace, à la lumière de ces sources multiples, la physionomie que revêt aux yeux de l'historien, la vie du peuple d'Israël. Certaines périodes ont retenu plus spécialement l'attention; plusieurs passages particulièrement importants ont été expliqués littéralement. L'histoire des origines surtout méritait d'abondants développements »...

C'est sur ce dernier point sans doute que sera davantage apprécié le travail de MM. Lusseau et Collomb. Le progrès moderne de l'épigraphie et de l'archéologie qui n'a fait qu'éclairer et justifier la plupart des conclusions traditionnelles relatives au Nouveau Testament, n'a pas été proportionnellement aussi révélateur en ce qui regarde l'Ancien. Les opinions sur l'origine du monde d'après la géo-

logie et la paléontologie d'une part, et le récit de la Genèse de l'autre, loin de s'unifier dans une hypothèse certaine, fût-elle la plus générale, se sont morcelées en une multitude de conjectures, où seul l'un ou l'autre des éléments à accorder trouve son compte. Au nom de la philosophie, les doctrinaires de l'évolution, pour n'avoir pas suffisamment tenu compte du récit de la Genèse, ont donné à de simples possibilités, un caractère trop accentué de probabilité, lorsqu'au nom de l'histoire entendue selon son concept ultra-moderne, des exégètes ont donné à la thèse historico-allégorique, une portée inadaptable à des faits trop péremptoirement démontrés. Il s'agissait donc « de ne pas désintéresser la science au détriment de l'histoire, et de ne pas s'acharner à maintenir certains sens historiques lorsqu'ils impliqueraient des erreurs scientifiques ».

Comment garder la juste distance d'un pôle à l'autre en tenant compte de la norme positive donnée par la Commission biblique ? (décr. du 30 juin 1909). Aucun travail de vulgarisation n'a donné jusqu'ici, croyons-nous, un exposé plus clair et plus complet sur cette question que celui que nous annonçons présentement. Reste que si la conclusion n'était préalablement à l'abri de toute suspicion, nous ne pourrions nous défendre d'une certaine inquiétude pour le sens littéral. Qu'on juge s'il serait possible de concéder davantage sans que la science ne triomphe trop bruyamment ou qu'un léger nuage n'obscurcisse le sentiment de ceux qui ont le sens outré de la tradition...

« S'il est déraisonnable de chercher une concordance entre la cosmogonie biblique et les conclusions des savants sur les origines, il reste souverainement sage de maintenir qu'il n'y a pas entre ces deux séries de témoignages, évidente contradiction ».

1° « La science ne démontre pas, en effet que la matière est incréée. Elle exige même virtuellement que l'on tienne la création pour nécessaire, (abstraction faite de la possibilité d'une création « ab æterno » qui n'en se-

rait pas moins une création véritable), puisqu'elle nous présente la nébuleuse primitive épousant des états successifs, éprouvant dans ses éléments, des changements essentiels, n'ayant donc pas en soi sa raison d'être, incapable dès lors d'exister par soi.

2° Rien n'empêche de concevoir les six jours de la création comme six étapes. Nous avons accepté en effet, la possibilité d'un sens métaphorique pour « yom ». Sans faire d'aucune de ces étapes l'homologue d'une période géologique ou paléontologique, on peut admettre sans léser la science qu'elles assignent, selon le mot de Mongenot « un ordre à la fois logique et chronologique » aux êtres divers de la création.

3° La visibilité distincte des astres, soleil, lune, étoiles, put être tardive. Elle ne fut parfaite qu'après la purgation de l'atmosphère, chargée d'éléments gazeux et de vapeurs. D'où leur production apparente au quatrième jour, bien que la lumière du soleil tamisée et diffuse, ait dès le premier jour rayonné sur la terre en travail.

4° La Bible n'est pas exclusive, lorsqu'elle assigne au troisième jour l'apparition des végétaux, au cinquième, celle des animaux aquatiques et des oiseaux, au sixième celle des animaux terrestres. Rien n'empêche d'admettre que le troisième jour connut des espèces animales et que de tardives mais considérables végétations marquèrent le sixième. « A potiore fit denominatio ».

L'exégète catholique montre suffisamment, s'il s'en tient à ces grandes lignes que le récit mosaïque est parfaitement raisonnable. Il se présente en définitive comme une gracieuse narration populaire, étrangère aux rigueurs des exigences scientifiques, mais assez calquée sur la réalité pour être considérée comme historique, tout en demeurant principalement une admirable leçon de catéchisme ». (cf. pp. 352, 353).

Les mêmes qualités de clarté dans l'exposition et de sage modération dans les conclusions adoptées se remar-

quent également quant aux thèses relatives à l'authenticité mosaïque du Pentateuque, à sa valeur historique, à la tentation et à la chute du premier homme, à la cause et à l'universalité du déluge... etc. Sur ce dernier point, la thèse de la non-universalité anthropologique — quelques hommes en dehors de l'arche, auraient échappé au fléau — reçoit peut-être pour la première fois dans un manuel à l'usage des étudiants, l'appui que lui donne sa probabilité croissante. Il n'y a pas encore bien longtemps, une simple mention de son existence eut été considérée comme téméraire.

Bref, les lumineuses synthèses qu'offre ce volume sur toutes les questions d'exégèse et d'histoire les plus vivement controversées marqueront une étape des plus importantes dans le progrès scientifique scripturaire.

*A Saint-Pierre, O. P.*

*L'Académie Canadienne Saint-Thomas d'Aquin.*  
— Seconde Session. — 1 vol., 298 p. Typ.  
« L'Action Catholique », Québec, 1933.

Réunion en un volume des études présentées à la session de l'Académie Saint-Thomas d'Aquin. Les distingués conférenciers ont reçu, en temps opportun, les appréciations méritées. Qu'il suffise ici de résumer leurs travaux.

A la séance d'ouverture, Mgr Paquet, guidé par l'enseignement des Papes, établit *les fondements du Spiritualisme* qui doit remplacer, chez nous, le matérialisme américain. La foi et l'intellectualisme de S. Thomas d'Aquin fixant les frontières entre le matériel et le spirituel doivent être la vie des individus, des familles et des sociétés. Les sciences et les arts eux-mêmes ne doivent se dérober à leurs exigences.

*La restauration de l'ordre social d'après les encycliques Rerum Novarum et Quadragesimo Anno* est l'objet de la

seconde étude. Après une analyse des deux documents pontificaux, le Président des Semaines Sociales du Canada expose dans un parallèle comment Pie XI a précisé les doctrines de Léon XIII touchant le droit de l'Eglise d'intervenir dans les problèmes sociaux, le relèvement du prolétariat, le concours particulier de l'Etat et le droit d'association. D'autre part, la doctrine catholique accuse un véritable progrès pour ce qui regarde les devoirs sociaux de la propriété, la façon de distribuer le superflu, le droit pour l'Etat d'intervenir et de régler à la lumière de la loi naturelle et divine — le droit de propriété demeurant sauf — l'usage que les propriétaires pourront ou ne pourront pas faire de leurs biens, enfin le salariat. Le R. P. Archambault examine les fruits qu'a porté l'encyclique de Léon XIII dans le monde entier et au Canada en particulier. Pour combler les lacunes, il suffit de s'attacher aux directives de Pie XI. Quatre moyens s'imposent à nous. La formation sociale de la jeunesse au foyer et dans les maisons d'éducation. — L'organisation des corps professionnels par la collaboration des syndicats patronaux et ouvriers. — La politique sociale de l'Etat. — Le recours aux exercices spirituels contribuant au relèvement moral, le grand problème actuel.

Le Rev. D.-J. Macdonald étudie les *Psychological factors in conversion*. Le partage du naturel et du surnaturel étant fait, l'auteur explique que tout état mental dépend plus ou moins de l'hérédité, source de prédispositions et d'aptitudes, et du milieu social qui crée les habitudes d'agir, de sentir et de penser. L'œuvre de conversion à la foi catholique s'adresse tout d'abord à l'intelligence qui discerne la vérité. On devra tenir compte des sentiments parce que les arguments sont ordinairement vus à travers le médium subjectif des états affectifs. La volonté demeure le principal facteur parce que c'est elle qui décide si elle doit ou non considérer les motifs de crédibilité et qui fait incliner l'intelligence du croyant. En définitive, il faut

faire appel à l'autorité visible, infaillible et une dans l'interprétation de la révélation chrétienne.

Le R. P. Mailloux, O. P. expose *une thèse fondamentale dans la doctrine thomiste*. Dans une première partie, la genèse des termes *Puissance* et *Acte*. Ce sont les « bégaïements philosophiques » des anciens à partir de deux faits d'expérience: la pluralité et le changement. Puis l'auteur écarte la puissance logique, l'énergie potentielle des physiciens modernes, le non-être, la négation ou la privation d'une forme, pour établir le réalisme de la théorie aristotélico-thomiste de la puissance, précisé par les relations que soutiennent entre elles la puissance active et la puissance passive. Suit l'application de la thèse en théologie dogmatique et morale.

M. l'avocat Léo Pelland nous invite à approfondir *la notion de la Loi*. Il s'agit d'abord d'expliquer la définition que S. Thomas donne de la loi: *ordinatio rationis, ad bonum commune, ab eo qui curam habet communitatis promulgata*. Ce qui permet au juriste de démolir en passant les systèmes modernes plus ou moins opposés au caractère foncièrement rationnel de la loi. Pour que le problème à l'étude soit davantage élucidé, la loi est ensuite reliée à ses sources qui sont la loi éternelle et la loi naturelle. Ici les destructeurs ou négateurs de la loi naturelle sont pris à partie. Le travail s'achève sur un tableau où l'on voit se prolonger dans les institutions sociales la loi éternelle et la loi naturelle.

Avec le R. P. Eustache Gagnon, C. S. C., nous sommes conduits dans la république voisine pour y observer un cas type de philosophie moderne: *John Dewey et l'instrumentalisme de Chicago*. « Esprit réaliste, l'américain envisage la vie du point de vue action ». Aussi le Néo-réalisme est-il à l'ordre du jour. L'instrumentalisme est une « théorie générale de l'expérience ». Présentation en termes nouveaux du problème de la connaissance. « Point d'objet extérieur préexistant à reproduire, mais un objet

futur à constituer ». Telle est la fin de la connaissance. Philosophie franchement évolutionniste qui répudie toute métaphysique absolutiste. En morale, les instrumentalistes demandent à l'intelligence des méthodes pour améliorer le sort commun de l'humanité.

Il est à souhaiter qu'un recueil d'une telle densité doctrinale soit mis entre les mains de tout homme d'étude et d'action. Le nom seul des conférenciers me dispense de toute réclame.

*Raymond-Marie Martineau, O. P.*

R. P. BRUNO DE JÉSUS-MARIE, O. C. D. — « *Au-tour des faits mystérieux de Beauraing* ». — Desclée, de Brouwer — 195 p. 1933 — 5 fr.

A moins qu'il n'y ait supercherie avérée subornant la foi des simples, ou danger réel de scandale, ou erreur doctrinale qui les accompagne, l'Eglise attentive et prudente, laisse les faits merveilleux se dérouler, se faire connaître librement, et le temps les aider à donner leurs preuves. Amis et adversaires, admirateurs et sceptiques peuvent s'affronter, l'Eglise se taira devant leurs témoignages où le zèle souvent et la passion interprètent, obscurcissent, déforment des observations qu'il est toujours difficile de consigner avec objectivité. C'est pourquoi le récent ouvrage sur Beauraing, extrait des « *Études Carmélitaines* », a été l'objet de tant de commentaires.

Outre une étude du P. BRUNO de Jésus-Marie, O. C. D. qui rappelle avec quelque rigidité des principes de S. Jean de la Croix en matière de vision, révélations et phénomènes mystiques, ce livre contient des pages fermes et mesurées du P. JANSSENS sur l'absence possible de surnaturel, dans les faits qui se passèrent dans la fameuse petite bourgade. Au jugement des théologiens, le Dr VAN GEHUCHTEN professeur à l'Université de Louvain, a joint ses ré-

flexions et son témoignage. Enfin le morceau de résistance — et le plus discuté — est une importante enquête du Prof. DE GREEFF spécialiste de psychiâtrie à l'École des Sciences criminelles annexée à la même Université.

Qu'ils y arrivent par une voie ou par une autre, les conclusions de ces quatre auteurs dont la bonne foi est hors de cause, et qui ont tous cherché à respecter scrupuleusement les faits, se rencontrent. Les deux théologiens ne font aucune difficulté de convenir que Beauraing enveloppe les foules d'une atmosphère de recueillement et de foi impressionnante. Les conversions que l'on dit nombreuses, les miracles dont on parle — autant d'indices favorables. Les mêmes théologiens ne peuvent toutefois omettre de remarquer la pauvreté, au moins apparente, des messages attribués à la Sainte Vierge. Une apparition sans message est chose possible. Une apparition qui livre un message auquel on ne puisse guère trouver un sens profond, une application saisissante, une portée actuelle, cela donne l'idée de quelque disproportion et ne contribue pas, en tout cas, à dissiper les doutes.

Le P. JANSSENS examine ensuite en théologien et analyse les dépositions des cinq enfants. Il ne lui semble pas que le surnaturel s'en dégage, et il le dit franchement. Bien qu'il ne veuille pas donner une importance particulière aux antécédents des jeunes acteurs, ni à leur conduite contemporaine des faits, il ne penche pas vers une interprétation favorable. Mais c'est surtout à son examen doctrinal qu'on s'attachera, car il est de nature à faire réfléchir les théologiens et à les confirmer dans une prudente réserve.

L'enquête du Prof. De Greeff, approfondie certes, du moins s'il suffit pour approfondir la vie des âmes, d'une pénétration intellectuelle quasi implacable, aboutit aux conclusions les plus sérieuses. L'argumentation du Docteur est très serrée; ses déductions ont paru à plus d'un, si rigoureusement logiques, si audacieusement affirmatives,

qu'ils ont pensé que tout cela dépassait le but.

Le Dr De Greeff accorde d'ailleurs que chacun des faits est susceptible en soi, d'une explication surnaturelle. Chrétien, comme le Dr Van Gehuchten — et nous ajouterons que son attitude en face des plus désobligeantes contradictions en fait la preuve — il souhaiterait une telle solution certaine. Mais il pèse tous les indices avec une précision rare — nous dirions, automatique! — soucieux de rester au service de la vérité, non d'approuver ou d'écarter en juge. Avec toute sa conscience, il estime que « les apparences sous lesquelles l'ensemble des faits de Beau-raing se présentent, ne résistent pas à l'examen ». Trompés ou illusionnés le premier jour, les enfants, se seraient engagés sans réflexion dans une voie où tout concourra dès lors à les enliser — tout les comparses, l'atmosphère, l'entraînement des faits qui se succèdent, la conviction pressante des foules, et divers phénomènes que le Dr dissèque et où il trouve cachée l'auto-suggestion. Tout cela, et même leur bonne foi, les emprisonne dans leur vision et les voilà désormais portés par elle...

Mais depuis le mois de Décembre de l'année dernière que s'est-il passé? Les enfants ont-ils varié, ont-ils fait des efforts pour devenir meilleurs? D'après ceux qui les connaissent et les observent, non seulement les grandes lignes de leurs dépositions demeurent les mêmes, il est vrai qu'avec beaucoup de naturel et de simplicité, leur vie se maintient toute unie dans l'axe de leur merveilleux souvenir. De volages et médiocres qu'ils paraissent, on les présente aujourd'hui comme pieux et modestes. Pas l'ombre de remords de conscience parmi eux, alors qu'ils savent bien le retentissement de leur histoire dans le monde entier.

Donc ni crédulité, ni hostilité, mais examen loyal — peut-être trop unilatéral, c'est possible — et rappel austère de principes: voilà ce que l'on trouvera dans ces études. N'eussent-elles fait que réveiller la prudence, leur utilité

actuelle serait incontestable. Et l'on ne saurait se plaindre de leur influence, puisqu'un document qui vient de paraître, signé de tous les évêques de Belgique, proteste que la hiérarchie n'a donné aucune approbation directe ou indirecte à nul des faits merveilleux qui maintenant se multiplient sur le sol belge, et enjoint aux catholiques d'user à leur égard d'une grande circonspection.

*Dom J. de Vathaire, O. S. B.*

Georges LAMIRAND. — « Le rôle social de l'ingénieur — Scène de la vie d'usine ». — Editions de la Revue des Jeunes, Desclée & Cie. Paris, Tournai, Rome, 1933. Prix, 12 f.

Voici un livre auquel non seulement nos ingénieurs, mais encore beaucoup d'autres professionnels seraient grandement intéressés. L'auteur s'y est appliqué à nous décrire l'ingénieur en dehors de la mathématique, des calculs compliqués, des aides-mémoire et des plans, pour pouvoir mieux le suivre pas à pas là où son influence sociale devra produire le plus de fruits: l'usine.

En parcourant ces pages savoureuses, on assiste à ces multiples incidents de la vie quotidienne où l'ingénieur doit délaissier sa lutte contre les forces vives de la nature pour livrer d'autres combats souvent moins pacifiques contre l'humanité.

Ce n'est pas de nos jours une mince tâche que celle de servir d'agent de liaison entre deux camps dont les relations deviennent de plus en plus tendues: le capital et le travail. Aussi, l'auteur s'applique-t-il à étudier deux aptitudes bien distinctes que doit posséder l'ingénieur; celle de servir et celle de commander. En ajoutant les nuances nécessaires, les idées énoncées par Monsieur Lamirand s'appliqueraient singulièrement, dans tout pays, aux autres domaines en dehors de l'usine où l'ingénieur est appelé à dé-

penser son activité, dans les travaux publics par exemple, les constructions civiles, et partout où est requise la préparation des plans dont l'auteur doit non seulement négocier l'acceptation, mais encore assurer l'exécution économique.

De prime abord, on serait porté à croire que la tâche de lire ces pages est plutôt prosaïque et harassante. C'est tout le contraire qui se produit parce que l'auteur a su, dans un style simple, familier et sans prétention, soutenir l'intérêt jusqu'à la dernière ligne.

Après avoir mis en garde contre les déceptions auxquelles s'expose celui qui entrevoit trop en rose la vocation à laquelle il se destine en se jurant de devenir ingénieur, l'auteur nous transporte sur le terrain même des luttes et des consolations quotidiennes de l'usine. Je dis consolations, et l'auteur illustre bien le beau côté de la médaille quand il écrit: « Vous à qui les murs charbonnés des usines ne disent rien qui vaille, franchissez la porte des ateliers les plus noirs, regardez et écoutez. Emplissez vos yeux de ces spectacles inattendus dont certains font rêver à Dante et d'autres aux jeux de la Grèce antique! Venez poètes, peintres, musiciens, sculpteurs et vous repartirez dans l'enchantement, impatients de fixer par votre art les splendeurs entrevues ».

Mais comment l'ingénieur récupérera-t-il les quantités d'énergie intellectuelle et physique dépensées pour le bien d'autrui? Comment entrera-t-il enfin en lui-même? Et nous assistons à ces scènes imprévues, j'oserais dire, dans un tel livre de la création, de l'organisation du foyer de l'ingénieur où il ira puiser les distractions, les consolations et les stimulants nécessaires à la poursuite de l'œuvre essentiellement humanitaire et sociale à laquelle il doit se consacrer par la nature même de ses fonctions.

*C.-E. Lamarche, I. C.*

«Mère Marie-Henri du Sacré-Cœur, des Petites Sœurs de l'Assomption». — *Madame Henri Gand, née Anne-Marie Prisse*. — 1889-1931. Vol. in-16 Jésus. pp. 230. Prix: 10 fr. Paris. Librairie Académique Perrin. 1933.

Né d'une pensée de propagande et d'encouragement pour l'Oeuvre des Petites Sœurs de l'Assomption, puisque ce volume est vendu au profit de cette Oeuvre, ce livre, ou mieux cette autobiographie, composée d'extraits des lettres et du Carnet intime de Mère Marie Henri du Sacré-Cœur, renferme un sujet de haute édification morale et chrétienne. Il aidera certes, ceux qui le liront à mieux apprécier la vocation religieuse en elle-même et à comprendre à quelle sublimité peut atteindre l'amour humain rectifié vers le bien et transformé par le divin, tant il est vrai qu'il y a toujours quelque chose d'éternel dans tout amour, même terrestre.

L'histoire de Mère Marie-Henri du Sacré-Cœur est belle dans sa simplicité et dans son héroïsme. Après avoir connu les joies de la vie heureuse dans le monde, Anne-Marie Prisse, devenue Madame Henri Gand, connut les épreuves douloureuses de la séparation, perdant son mari dès le début de la guerre de 1914. Ce fut pour elle des heures de détresse et d'effondrement, après ces heures inoubliables où elle était toute entière à la joie et à l'espérance d'une vie de bonheur. Cette épreuve marque le commencement de l'ascension de son âme vers les sommets mystiques. Après une retraite chez les Petites Sœurs de l'Assomption, elle décide de se consacrer à Dieu dans la vie religieuse — «vrai creuset où s'épure tout ce qu'on doit et veut garder de ses affections».

Entrée chez les Petites Sœurs, prise d'habit, profession, supériorat, tous ces événements se succèdent dans la vie de Mère Marie-Henri du Sacré-Cœur, apportant chaque

jour à son âme, remplie encore des tendres souvenirs du cher disparu, plus de paix et de résignation. Cette voie nouvelle qui s'éclaire peu à peu lui fait comprendre de plus en plus que ce n'est pas en se rattachant à ses souvenirs humains qu'elle se rapprochera du cher aimé, mais plutôt dans la vie du sacrifice et du renoncement. C'est pourquoi elle se dévoue à l'œuvre des Petites Sœurs, voulant réaliser pleinement le but de sa communauté : « atteindre les plaies de l'âme en soulageant les maux du corps, s'empresseur au-devant des pauvres, allant chez eux, sous leur toit, afin de ramener à leur foyer, avec la joie de la santé retrouvée, la joie meilleure de la foi reconquise ». Mais à cette besogne ses forces s'épuisèrent bientôt et la maladie fit son œuvre. Après huit mois de souffrance, elle rendit son âme à Dieu, âgée de 42 ans.

Voilà un bien beau livre. Pages admirables, écrites d'une façon charmante, pages pleines de sincérité, pages profondément humaines, pages héroïquement chrétiennes, qui tracent dans l'âme une impression profonde, source peut-être d'une vie meilleure. C'est un livre qui mérite une large diffusion, parce qu'il est beau, et qu'en même temps il fait mieux apprécier l'Oeuvre si méritoire des Petites Sœurs de l'Assomption.

*Père Dominique-M. Clark, O. P.*

Benoît-H. MERKELBACH, O. P. — « Summa Theologiæ Moralis » *Ad Mentem D. Thomæ et ad Normam Juris Novi*. — Tomus Tertius et Ultimus. — De Sacramentis, 1 vol. in-8° 960 p. Desclée, de Brouwer & Cie, Editeurs, 76 bis, Rue des Saints Pères, Paris (VIIe) 40 fr.

Riche manuel à l'usage des étudiants, dans lequel le R. P. reproduit les savantes leçons qu'il a données jadis

au Collège théologique de Louvain. C'est dire qu'on est sûr d'y rencontrer les qualités pédagogiques d'un maître consommé dans l'art. Il suffit de l'ouvrir pour se convaincre qu'il y règne un ordre didactique parfait. Ces divisions, les titres, tout l'agencement sont mis en valeur par une excellente typographie. Au point de vue matériel, il semble que rien ne laisse à désirer.

Conçu selon la méthode et réalisé selon l'esprit de saint Thomas, l'ouvrage est également adapté au nouveau droit canonique. C'est en dire l'originalité et la valeur.

Cette somme de théologie morale est un exposé complet et raisonné de la doctrine théologique des mœurs. Elle fait une large place aux fondements philosophiques et révélés de la morale chrétienne. Se rapprochant beaucoup du traité publié par le regretté P. Prümmer, O. P., elle s'attarde plus que lui à la démonstration des principes. Souvent ceux-ci sont proposés et expliqués sous forme de véritables thèses. Les théologiens formés à cette méthode ne seront pas seulement de bons confesseurs; ils sauront enseigner et défendre la doctrine morale catholique. Depuis Busebaum on visait trop exclusivement à préparer de bons casuistes, résultat important sans doute, mais très insuffisant.

Ce dernier volume expose la doctrine des Sacrements en général et en particulier, avec un regard plus étendu sur les Sacrements de pénitence et d'eucharistie. Nous le recommandons sans réserve à tous les prêtres voués à l'enseignement ou au ministère.

R. D.

R. P. Yves-Marie GAUDREAU, O. F. M. — « La voie d'amour » Un volume in-12 de 180 pages. Librairie Saint-François, 2107, rue Dorchester, ouest, Montréal. 1933.

Un livre traitant de l'amour divin et tout vibrant de mystiques ardeurs est chose plutôt rare de nos jours, du

moins en notre pays. Au reste, il n'y a pas trop à s'en étonner, car l'amour du profane a envahi à ce point les âmes et y exerce une telle action que ce serait merveille que l'amour du divin, à un degré quelque peu intense, pût y régner. Mais pourquoi, pouvons-nous nous demander, cette froideur, — cette indifférence même, oserons-nous dire, — à l'endroit d'un sentiment aussi noble et captivant que l'amour divin si ce n'est que Dieu n'est pas assez connu. C'est l'Apôtre saint Jean lui-même qui nous le dit: « Celui qui n'aime pas n'a pas connu Dieu, car Dieu est amour » (Jean, I, IV, 8-9); et n'est-ce pas un adage classique en spiritualité que plus on connaît Dieu plus on l'aime? Or, on ne le connaît pas parce qu'on ne l'étudie pas, parce qu'on ne le contemple pas assez... — Suffit-il, en effet, d'une connaissance rudimentaire (celle du croyant moyen) ou d'une connaissance surtout théorique ou livresque (celle de nombre de croyants plus instruits) pour se sentir portés à aimer Dieu avec ardeur? Hélas! nous savons bien que non.

Ce qu'il faut pour parvenir à aimer Dieu ainsi c'est, outre l'étude et la contemplation, la pratique généreuse et assidue de l'ascèse, ou l'emploi des moyens indiqués par les écrivains spirituels et qui sont ceux-là mêmes que l'auteur expose dans la première partie de son ouvrage: « Les moyens d'arriver à l'union amoureuse ». Ce n'est, à la vérité, qu'à ce prix que l'on pourra enfin éprouver les heureux « effets de l'union amoureuse » dont la description forme la seconde partie du livre qui nous occupe.

*La voie d'amour* est un traité spirituel qui se recommande par la richesse et la sûreté de la doctrine et par l'accent d'ardente piété dont il est marqué. C'est un livre qui éclaire et qui échauffe tout à la fois. A ce double titre il ne peut manquer d'exercer sur tous ceux qui le liront avec l'attention qu'il exige, c'est-à-dire, en en méditant à loisir chaque chapitre, une salutaire et durable influence.

A.-M. Richer, O. P.

## NOTRE LIVRET-CAISSE FACILITE L'EPARGNE

---

L'épargne requiert des efforts constants. Notre petite banque à domicile revêtant la forme d'un livre vous facilite la besogne de recueillir les sous qui se transforment en dollars.

Cessez l'émiettement de vos revenus. Canalisez vos ressources grâce à notre banque à domicile.

Grâce aux économies accumulées vous pourrez ensuite effectuer les achats nécessaires.

---

## La Banque Provinciale du Canada

Sir Hormisdas Laporte, K. B., C. P.  
*Président*

Chs A. Roy  
*Gérant Général*

---

## QUI PARTAGERERA VOTRE SUCCESSION?

**D**EUX simples pas, mais essentiels, vous aideront à déterminer — *maintenant* — comment les revenus de votre succession seront partagés.

Si vous avez fait votre testament, revisez-le — mettez-le à date. Sinon, demandez à votre avocat de vous en préparer un immédiatement.

Nommez cette Corporation votre exécuteur testamentaire, afin d'assurer à votre succession, une gestion d'expérience, et une responsabilité financière.

Ceci est vital pour vos héritiers. Consultez-nous à ce sujet, sans obligation aucune.

## CAPITAL TRUST

Corporation Limitée

MONTREAL

OTTAWA

TORONTO

Plus de \$17,000,000 confiés à notre Administration



## GRATIS

Cette montre ainsi que plusieurs beaux cadeaux tels que: Ustensiles d'aluminium, lingerie, soie, coton, articles de toilette, couvre-lit, rideau, broderie estampée, etc., donnés à ceux qui voudront nos graines de jardin à 7 cents le paquet.

*Demandez notre catalogue et 50 paquets.*

L'UNION DES JARDINIERS Enrg., Lévis P. Q.

Téléphone Bell 310

Carrosse No 2

## JOSEPH BERTRAND

COCHER

*Entrepreneur de Pompes funèbres*

30, rue Laframboise, - - - - Saint-Hyacinthe

Ecuries de louage, carrosses simples et doubles pour mariage, baptêmes.  
Automobile. EXPRESS

## Pharmacie L. P. GAUCHER

Bachelier en Pharmacie

*GROS et DETAIL*

223, rue Cascades, - - - - Saint-Hyacinthe

Téléphone 86

Tél. Bureau: 95

## ERNEST J. CHARTIER

*Commerçant de*

BOIS et CHARBON

136, rue Girouard, - - - - Saint-Hyacinthe

# Mount Royal Color & Varnish Co. Limited

MANUFACTURIERS DES PEINTURES ET VERNIS  
ANGLO-M-R-IDEAL

Bureaux et entrepôts: rue Dorchester.

Manufacture: rue Casgrain

PEINTURE-EMAIL "CLASSIC"

Téléphonez ou écrivez à

## L'ECOLE COMMERCIALE PRATIQUE COTE

rue SAINT-DENIS  
SAINT-HYACINTHE

ou à

120a rue NOTRE-DAME  
TROIS-RIVIERES

Tél.: 654

Tél.: 925

pour avoir tous les renseignements concernant notre  
COURS COMMERCIAL bilingue — rapide — pratique.

DONAT CÔTÉ, *Directeur.*

123, rue Girouard, - - - - - Saint-Hyacinthe

## PHARMACIE SAINT-HYACINTHE

PLACE DU MARCHE

165 RUE CASCADES

Drogues et médecines de première qualité. — *Spécialité*: LES PRESCRIPTIONS. — Articles de toilette. — Bonbons, Parfums, etc. — Seul endroit où l'on peut se procurer les fameux remèdes "Rexall". *Nos articles de caoutchouc sont reconnus supérieurs.* — AGENCES: Articles de photographie, le Kodak EASTMAN.

J.-H.-E. BRODEUR, *propriétaire*

Téléphone Bell 271

## LAFRANCE & SYLVESTRE

*Négociants et Importateurs d'Epiciers en gros*

120, rue Saint-Antoine, - - - - - Saint-Hyacinthe

## HENRI RAYMOND & CIE

ASSURANCE-FEU

*Représentant les meilleures compagnies non tarifées*

Téléphone 259 - - - - - Saint-Hyacinthe

## LA CORDONNERIE J. A. LEMAY

REPARATIONS GENERALES

*PRIX RAISONNABLE :: SATISFACTION GARANTIE*

212, rue Cascades - - - - Saint-Hyacinthe



Facteurs d'Orgues

ST-HYACINTHE, P. Q.

Au-delà de 1500 instruments ont été construits par cette  
Maison depuis sa fondation en 1880.

## ARTHUR LEDOUX

OPTICIEN-BIJOUTIER

YEUX EXAMINES ET VERRES AJUSTES

AVEC SOIN

SAINT-HYACINTHE, P. Q.

LA MAISON

## Dupuis Frères

LIMITÉE

sert avec satisfaction la population de Montréal  
et de toute la province.

MAGASINS:

865 Est, Ste-Catherine,  
PLateau 5151

COMPTOIR POSTAL:

Coin St-Laurent et St-Viateur  
CRescent 3131

## A VOS ORDRES

---

Quand vous recevez de l'argent, ne le gardez donc pas sur vous ni chez vous. Soyez prudents. Ouvrez un compte d'épargne à notre bureau le plus proche et déposez régulièrement les fonds dont vous n'avez pas besoin tout de suite. Ils seront en sûreté et vous rapporteront des intérêts.

Qu'il s'agisse de l'ouverture d'un compte, d'avances, d'escompte de billets, de placement ou de toute autre question, venez nous voir. Vous serez toujours les bienvenus.

## Banque Canadienne Nationale

Actif, plus de \$130,000,000  
563 bureaux au Canada

Succursale à Saint-Hyacinthe

E.-O. DESJARDINS, gérant.

---

Téléphone 500

**Louis BOURGEOIS Limitée**

FERRONNERIE EN GROS ET DETAIL

104-110, St-Antoine — 67-61, St-Simon, - Saint-Hyacinthe

---

F. DAoust, gérant

Téléphone 59-w

**LA COMPAGNIE D'EAU MINERALE**

Propriétaire du célèbre PHILUDOR

148, rue Concorde - - - - - Saint-Hyacinthe

---

Téléphone: CRescent 2734

**M. J-ALBERT LARUE**

ARCHITECTE

A. A. P. Q.

5711, rue Durocher - - - - - Montréal

## AVEZ-VOUS PREVU

Que le Destin (même sans fatalité extraordinaire) peut, en vous enlevant soudain à l'affection des vôtres, les priver de leur soutien moral et matériel, compromettre leur avenir ou même les plonger dans le dénuement complet?

Qu'un capital supplémentaire — ou peut-être même le seul qui vous restera — à toucher inéluctablement à l'époque choisie, à l'heure de la retraite ou au début de votre vieillesse, est une agréable perspective?

Que les entreprises humaines dans lesquelles vous êtes intéressé sont faillibles, et qu'une mesure de prévoyance basée sur des certitudes mathématiques doit de toute manière retenir votre attention, quelle que soit votre situation actuelle?

Que l'éducation de vos enfants, l'avenir que vous entrevoyez pour eux, ainsi que pour votre femme et tous les vôtres, reposent, à l'heure actuelle, uniquement sur cette base si fragile qu'est votre propre existence?

Si vous l'avez prévu, qu'attendez-vous donc pour vous assurer dans

LA SOCIETE DES ARTISANS CANADIENS-FRANCAIS

La plus forte Société française en Amérique

Qui vous libèrera de tous soucis, sans charge excessive?

# La Société des Artisans Canadiens-Français

Société mutuelle astreinte aux mêmes obligations légales de sécurité que les Compagnies commerciales.

VIE, ACCIDENT, MALADIE, INVALIDITE, RENTES VIAGERES.

Tous les bénéfices réalisés, au lieu d'être distribués à des actionnaires, vont directement aux assurés eux mêmes.

850 succursales et bureaux de perception au Canada et aux Etats-Unis.

**Siège social: MONTREAL.**

Réserve accumulée: plus de \$18,500,000.00 Bénéfices payés, depuis la fondation \$18,500,000.00. Dividendes payés aux sociétaires durant l'année 1932: \$89,164.36

Magasin: 401

TELEPHONE BELL

Résidence: 439J

# J. D. DESROSIERS

MARCHAND DE CHAUSSURES

pour toute la famille.

*Motto: Service — Courtoisie et Qualité.*

143, rue Cascades, - - - - - Saint-Hyacinthe

Je peux vous fournir tout ce qui peut vous être nécessaire  
en chaussures et en bas.

AUSSI AGENCE DE RADIOS.

## Desmarais & Robitaille

LIMITÉE

*Ornements d'église et Articles religieux*

70 ouest, rue Notre-Dame, Montréal

121, rue Rideau, Ottawa, - :-: - 95, rue Church, Toronto

Nos maisons d'Ottawa et de Toronto peuvent expédier des vins pour  
fins sacramentelles dans toutes les parties du Canada.

THES  
EPICES

CAFES  
GELEES

CACAO  
ESSENCES

*Nos 37 années d'expérience sont une garantie pour vous.*

## J. A. SIMARD & CIE

5, 7 est, rue Saint-Paul, - - - - - Montréal

MONTREAL et NEW-YORK

Tél. LANcaster 1950

Dentiers incassables "Resovin et  
autres", Ponts, Obturations  
de tous genres

Ouvrage de première qualité  
seulement

RAYONS X

## Dr J.-A.-ERNEST DAIGLE, B.C.D.

CHIRURGIEN-DENTISTE

Membre du Dispensaire Antituberculeux des Comtés de St-Hyacinthe  
et Rouville

SPÉCIALITÉ: Chirurgie Buccale, Extractions sans Douleurs,  
Procédés nouveaux d'Anesthésie.

Prix raisonnables  
Satisfaction Garantie  
Ouvert de 9 A. M. à 9 P. M.

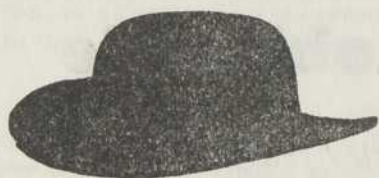
79 Ste-Anne  
ST-HYACINTHE, P. Q.  
Téléphone 80

Téll Résidence 244-w. (Le soir) Résidence 244-j. Bureau: 88  
Maison établie en 1879

## A. BLONDIN Limitée

"INSUL-BOARD" — BOIS DE CONSTRUCTION  
FOURNISSEURS EN GROS

Plomberie, Chauffage et Matériel de Construction, Peinture et Vernis  
115, rue Cascades, - - - - - Saint-Hyacinthe



### CHAPEAUX ROMAINS

Feutre, Soie, Peluche, Cachemire,  
Paille

Catalogue envoyé gratuitement sur demande

**CHAS DESJARDINS & C<sup>IE</sup>**  
LIMITÉE

1170, rue Saint-Denis - - - - - MONTREAL

**ASGRAIN & HARBONNEAU**  
Limitée

PHARMACIENS EN GROS

Fabricants Chimistes — Instruments de Chirurgie. —  
Instruments pour Dentiste.

30 est, rue Saint-Paul, - - - - - Montréal

*Demandez notre Catalogue.*

**Dominion Blank Book Co.**  
LIMITED

SAINT-JEAN, Qué.

Manufacturiers de livres à feuilles mobiles,  
Livres de Comptabilités reliés.

**ENVELOPPES**

*Notre catalogue vous sera envoyé sur demande.*



